

Du 30 septembre au 6 octobre 2024 - N° 4935

le Journal du Palais

2€

L'HEBDOMADAIRE RÉGIONAL D'INFORMATION ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE - (95^e année)

RÉSEAU LÉGALNET BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ



Le portrait du Journal du Palais

Une fantastique envie d'écrire

Habitante de Sancey, dans le Doubs, K. L. Reddington est passionnée depuis son plus jeune âge par le fantastique, mais ce n'est qu'une fois la trentaine passée qu'elle se lance dans l'écriture. Elle auto-publie aujourd'hui son premier roman aux éditions Jets d'Encre. *Page 24*

Serge Nomblot en pince pour l'IA

Le directeur général du groupe éponyme était l'invité de la rentrée économique de la Maison de l'entreprise aux côtés de Guillaume Calfati, chargé du déploiement de l'IA générative et de l'innovation digitale du groupe Stellantis. *Page 4*

Dijon et Besançon unis sur les biothérapies

Après un premier temps le 13 mars, la feuille de route des biothérapies et bioproduction en BFC a été présentée mardi 24 septembre au siège bisontin de la région. *Page 9*

6 pages d'annonces légales

Lire les pages 13 à 18

Maty : 70 ans d'innovations et un musée



Le mercredi 18 septembre, Maty inaugurerait son musée : véritable machine à voyager dans le temps permettant d'explorer, sur plus de 70 ans, la riche histoire d'une entreprise familiale bisontine iconique, qui a su s'adapter à un marché

en perpétuel changement. Créée en 1951, cette société appartient à la holding Gemafi, détenue à 100 % par les quatre enfants du fondateur Gérard Manton qui détient également à 100 % l'entreprise de fabrication de bijoux SFM et la

société de SAV et de réparation EBS. Maty affiche un chiffre d'affaires de 100 M€, emploie 500 salariés équivalents temps plein, réalise 9 % excédents brut, et possède 50 M€ de capitaux propres, pour un endettement inférieur à 3M€. Depuis

sa naissance elle n'a cessé d'innover, se plaçant bien souvent en position de pionner. C'est encore aujourd'hui l'un des quatre plus gros fabricants de joaillerie en France.

Page 3

Une journée pour tous autour de l'entrepreneuriat

Le 1^{er} octobre, le Zénith de Dijon accueillera une première : une journée consacrée à l'entrepreneuriat dont la particularité est d'être ouverte à tous les publics, et pas uniquement au monde économique, baptisée *L'Audace d'Entreprendre*.

Fondée à l'initiative de

Jean-Philippe Girard, l'association éponyme vise à encourager et soutenir l'esprit d'entreprendre en créant des espaces de rencontre et d'échange, et surtout, en rassemblant entreprises, organismes éducatifs et associatifs.

Page 6

Gaëlle Prencipe : le coworking cosy au sud de Dijon. *Page 2*

GERMAINE

La communication à votre image

Audit
Stratégie
Conseils

contact@germaine-communication.fr

R 28302 - 4935 - 2€



VOS EMOTIONS EN LIVE

ZENITH DIJON

TOUTE LA PROGRAMMATION ZENITH-DIJON.FR

DIJON METROPOLE CASSE D'ESPAGNE bleu

ZENITH DIJON

SCANNEZ MOI

La dette française



Baisse du CA des entreprises en BFC



Le secteur des services aux particuliers



baromètre

La dette française préoccupante

Depuis une quinzaine d'années, selon l'analyse du cabinet Asterès, la France connaît une évolution de ses finances publiques plus défavorable que le reste de la zone euro : entre 2010 et 2024, le déficit public français a été constamment plus élevé que celui de l'ensemble de la zone euro d'environ deux points de PIB. La hausse du spread (écart du taux sur la dette française et allemande, soit la prime de risque) français indique que les créanciers sont désormais plus réticents envers la dette publique française. Globalement stable, aux alentours de 50 points de base, le spread a cependant bondi depuis la dissolution de l'Assemblée nationale en juin et se situe depuis lors aux alentours de 75 points de base du fait des programmes très dépensiers du NFP et du RN.

Des CA en baisse en BFC

La récente étude de la Banque de France sur les performances des entreprises locales, fruit d'entretiens menés auprès de 8.656 chefs d'entreprises de BFC, fait état d'un net ralentissement de la croissance des chiffres d'affaires pour l'ensemble des secteurs, soit deux entreprises sur cinq, sur fond de désinflation. Enseignement supplémentaire de cette étude, entre 2018 et 2023, les variations de chiffres d'affaires dépendent de la taille de l'entreprise. Sur la période, les entreprises de taille moyenne avec 3,2% de croissance de leur chiffre d'affaires et les petites entreprises avec 2,4% de croissance de leur chiffre d'affaires s'en tirent mieux que les TPE (-1,1%).

Marges : le secteur des services aux particuliers s'en tire bien

Toujours selon cette étude, c'est le secteur de la prestation de services aux particuliers qui affiche le meilleur taux de profitabilité (+5,9%) en 2023, devant la construction (+4,1%) et l'industrie (3,1%). Le service aux entreprises (+2,8% de taux de profitabilité) et celui du commerce (2,5%) sont à la peine ; le taux de profitabilité est celui résultant du rapport entre le résultat net et le chiffre d'affaires. Pour autant, ces marges s'érodent en 2023, dans le commerce et les prestations de services (entreprises et particuliers) par rapport à l'année précédente. Si on s'en tient à cet indicateur temporel, ce sont cette fois les secteurs de la construction et de l'industrie qui s'en sortent le mieux.

GKoWork est un nouvel espace de coworking situé à Chenôve. Sur 120 m², il propose un open space et deux salles privatisables, pour des travailleurs nomades, des auto-entrepreneurs ou des PME.



Gaëlle Prencipe : le coworking cosy au sud de Dijon

C'est un pari audacieux dans lequel s'est lancée Gaëlle Prencipe (à droite sur la photo) : créer à Chenôve un espace de coworking. « Assistante administrative itinérante (dans le domaine comptable ndlr) et venant de Pouilly-en-Auxois, j'avais constaté l'absence d'un lieu au sud de Dijon pour télétravailler, explique-t-elle. Hormis à Longvic, il n'y avait rien. C'est ainsi que l'idée de GKoWork m'est venue ». Grâce au conseil en immobilier d'entreprise Max-Im, elle trouve le lieu idéal : à l'étage d'un bâtiment du Parc tertiaire des Grands crus à Chenôve, à proximité de la rocade, à quelques minutes du centre-ville de Dijon et près des restaurants et des commerces, 120 m² à réaménager, pour lesquels elle va investir 40.000 € en mobilier, matériel informatique, mais aussi pour la remise aux normes électriques et un chauffage performant, ainsi que la sécurisation et la surveillance des lieux.

Avec ses baies vitrées à hauteur des arbres environnants, on oublierait

presque la proximité urbaine, d'autant qu'à l'intérieur Gaëlle Prencipe a joué à fond la carte nature, grâce à un décor qui fait la part belle au mobilier bois ou la présence de nombreuses plantes. La lumière passe à flot dans l'open space de dix bureaux, louables avec ou sans équipement informatique, dont la location à l'heure, la journée ou au mois (de 6 € à 260 €, bureau nu ou de 8€ à 280€ par bureau équipé), donne accès à un espace de convivialité, boissons et grignotages à volonté, et un forfait de copies.

TARIFS RAISONNABLES

Deux salles de travail privatisables sont aussi disponibles. « Urban » (jusqu'à dix personnes) et « Street » (jusqu'à 18 personnes) sont chacune équipées de grands écrans multimédia (en option) parfaitement fonctionnels pour des séminaires, réunions d'entreprises, formations... Les tarifs varient de 20 à 30 € l'heure jusqu'à 120 à 180 € la journée. Des tarifs volontairement raisonnables

car Gaëlle Prencipe souhaite fidéliser dans son espace des travailleurs nomades comme elle, des auto-entrepreneurs, des TPE et PME pour qui le budget est un vrai sujet. Enfin, un salon lui aussi privatisable permet de recevoir de la clientèle dans une atmosphère cosy. En option, Gaëlle Prencipe propose des petits-déjeuners eux aussi peu onéreux (5€/personne) ou de la gestion administrative ou comptable sur devis.

GKoWork vient d'ouvrir ses portes et est disponible actuellement aux heures de bureau, sous la responsabilité attentive de Kathy Sérafin (à gauche sur la photo), assistante administrative. À l'avenir, il n'est pas exclu que des clefs puissent être confiées sous caution pour permettre aux personnes forcées de travailler en dehors de ces horaires de pouvoir disposer du lieu.

Emmanuelle de Jesus

♦ bonjour@gkowork.fr
39, avenue du 14 juillet à Chenôve
03.80.70.99.15

Ils bougent.



LE PRÉFET DE RÉGION ET DE LA CÔTE-D'OR REJOINT BEAUVAU. Par un arrêté du samedi 21 septembre publié le 24 septembre au Journal Officiel, Franck Robine, préfet de la Côte-d'Or et préfet de la région BFC a été nommé directeur de cabinet du nouveau ministre de l'Intérieur Bruno Retailleau.



UN NOUVEAU DGS AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CÔTE-D'OR. Succédant à Xavier Barrois, Daniel Percheron est le nouveau directeur général des services du conseil départemental de la Côte-d'Or à Dijon. Auparavant secrétaire général de la préfecture des Vosges, magistrat de formation, il a occupé les fonctions de substitut du procureur et de vice-procureur. « Les responsabilités qu'il a occupées, sa connaissance de l'Etat et son expertise sont des atouts majeurs pour diriger les services du Département », estime la collectivité locale dans un communiqué à la presse.



DU NOUVEAU DANS LE GROUPE LOISEAU. Iulian Fistos devient le nouveau chef de « Loiseau des Ducs » (1* Michelin) à Dijon, après avoir été plus de six ans à la maison mère « le Relais Bernard Loiseau » à Saulieu. Originaire de Roumanie, Iulian Fistos fait son école hôtelière en France. Sa première grande maison est donc celle de Saulieu. C'est en 2016 qu'il rejoint la brigade de la Côte d'Or (2* Michelin), où il gravira rapidement les échelons : de chef de partie à second de cuisine, au côté de Patrick Bertron.



Lucile Vigilant est, elle, nommée cheffe pâtissière du Relais Bernard Loiseau. Originaire de Franche-Comté, elle a grandi dans une famille d'agriculteurs, lui offrant ainsi une « connaissance approfondie des bons produits et du travail ». Après avoir obtenu un BTS, elle s'est spécialisée en desserts de restaurant. En 2007, elle débute sa carrière en pâtisserie au « Relais Bernard Loiseau » sous la tutelle de Benoît Charvet, champion du monde des desserts. Après quatre ans dans la brigade de pâtisserie, elle rencontre Louis-Philippe Vigilant, désormais son mari avec qui elle ouvre en 2013 le restaurant « Loiseau des Ducs » à Dijon, obtenant une étoile au guide Michelin en février 2014. Lucile Vigilant rejoint donc à Saulieu son mari Louis-Philippe, chef depuis quelques mois de la Côte d'Or le restaurant (2* Michelin) du groupe Loiseau.

À LA UNE

Maty : toujours un temps d'avance

Doubs. Le mercredi 18 septembre, Maty inaugurerait son musée : véritable machine à voyager dans le temps permettant d'explorer, sur plus de 70 ans, la riche histoire d'une entreprise familiale bisontine iconique, qui a su s'adapter à un marché en perpétuel changement.



Depuis trois générations, Maty met son savoir-faire de bijoutier-horloger français au service de la création de bijoux faits de matériaux nobles, sans concession sur la qualité, et adaptés à tous les budgets. Créée en 1951, cette entreprise familiale appartient à la holding Gemafi, détenue à 100 % par les quatre enfants du fondateur Gérard Manton qui détient également à 100 % l'entreprise de fabrication de bijoux SFM et la société de SAV et de réparation EBS. Maty affiche un chiffre d'affaires de 100 M€, emploie 500 salariés équivalents temps plein, réalise 9 % excédents brut, et possède 50 M€ de capitaux propres, pour un endettement inférieur à 3 M€.

Depuis sa création, Maty a toujours su faire preuve d'innovation et d'adaptation à un marché du bijou très changeant. « Ce marché, très fragmenté et non brandé (sans marque, Ndlr), pèse 6,5 Mds €, soit la moitié du marché du meuble, avec une répartition de 65 % pour les bijoux et 35 % pour les montres. La moitié du chiffre est réalisée par le luxe. Stable depuis 2015, le secteur a connu une importante réduction du nombre de bijoutiers indépendants de 14.000 en 1977, il n'en restait plus que 3.000 en 2018. Ce phénomène s'est accompagné de l'émergence de chaînes de succursales en entrée de gamme comme Leclerc, Marc Orian ou Histoire d'Or... », argue André Ségura, président du directoire de la société Gemafi.

UN ADN DE PIONNIER

Première entreprise française de vente directe d'horlogerie, Maty se lance, dès 1961, dans la vente par correspondance de montres puis de bijoux. Le démarrage est fulgurant et en 1978, la famille Manton décide de concevoir en interne ses pièces : c'est la création de la Société française de manufacture (SFM). Maty devient numéro un européen des sociétés

de fabrication et de vente de bijoux à distance. C'est encore aujourd'hui l'un des quatre plus gros fabricants de joaillerie en France. Maty conçoit et fabrique 100 % de ses collections. Quelque 105 personnes travaillent dans les ateliers de la SFM et 18 corps de métiers y sont représentés. La SFM est le premier fabricant de bijouterie diamant, spécialiste notamment des alliances diamants. Dans ce domaine, la marque bisontine a été pionnière en France en lançant, dès 2018, une collection de bijoux parés de diamants synthétiques... Plus de 230.000 produits sortent chaque année des ateliers Maty, notamment à destination de 300 détaillants haute bijouterie et joaillerie indépendants, et groupements nationaux, ainsi que pour les grandes maisons de la place Vendôme.

« Nous avons développé une stratégie globale autour du bijou : de la conception à la réparation, en passant par la fabrication. La SFM possède son propre bureau d'étude permettant réactivité et adaptation aux contraintes de l'usinage. Nous sommes un des rares fabricants au monde à usiner la totalité de nos bijoux sur des machines à commandes numériques. Nous nous distinguons par nos performances dans le travail du platine, l'un des métaux les plus exigeants en termes d'usinage, développe Frédéric Manton, fils du fondateur de la marque Maty. Le fait d'avoir ainsi très tôt cumulé à l'activité de vente en catalogue celle de la fabrication de bijoux, notamment en direction du BtoB, a offert à Maty une bonne complémentarité des cycles, dans un marché très dépendant de la saisonnalité ».

En 2014, Maty repense totalement sa plateforme logistique. Baptisée Mercure, celle-ci a nécessité un investissement de 4 M€ et permis le traitement concomitant des flux de prélèvements - issus des commandes web clients (BtoC), magasins (réassort) et BtoB - avec ceux du stockage. Résultat : un gain de réactivité qui permet de livrer 5.000 colis par jour dans toute la France avec des pics à 10.000 colis par jour, lors



des fêtes de fin d'année notamment. En 2000, Maty comprend tout le potentiel du web et s'affiche en pionnier avec la création d'un site internet de vente de bijoux. En 2018, c'est la mise en place de la première market-place de bijoux avec 67 marques partenaires (essentiellement sur gamme fantaisie).

ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Innovation encore avec le lancement en 2021 d'une activité de bijoux d'occasion en ligne. Ils sont alors les seuls à le faire, répondant en cela parfaitement aux tendances actuelles de la société. « Après rachat, en salle des ventes ou via le réseau des boutiques Maty, nous nous occupons de la réparation et de la restauration, de la prise des photos, puis de la vente en ligne et en boutiques façon antiquaire. Ce type d'opération nous offre une image de proximité avec notre clientèle : nous répondons aux recherches vintage des clients, tout en leur apportant la garantie de l'expertise d'un bijoutier, via notre laboratoire d'authentification interne. Cette offre est née à Besançon, il y a 20 ans, puis nous l'avons déployée l'année

dernière sur notre site internet et dans un quart de nos boutiques en France. Cela représente pour nous un véritable levier de croissance : 10 % des ventes totales, dont 5 % sur internet, explique André Ségura. Dans le cas spécifique des bijoux en or, lorsqu'ils ne sont pas vendables en seconde-main, nous les fondons afin d'alimenter notre chaîne de production. Cet apport en économie circulaire représente 20 % des besoins de notre société ».

Maty compte un million de clients actifs (dont 210.000 nouveaux chaque année) avec une moyenne d'âge de 46 ans. Ce sont à 71 % des femmes, urbaines pour 64 % d'entre-elles. Le panier moyen est de 145 € « ce qui est très au-dessus de nos concurrents ». Avec 40 % du chiffre d'affaires réalisé sur le web, l'entreprise bisontine est leader de la vente en ligne, ce qui lui a notamment permis de bien résister pendant la Covid. À cela s'ajoute 50 % de vente en magasin et 10 % sur catalogue et par téléphone.

MATY S'OFFRE CRESUS

Maty poursuit également sa politique d'ouverture de magasins. La société compte aujourd'hui 40 boutiques au look récemment totalement repensé pour gagner en visibilité. « Même si 50 % du chiffre d'affaires est réalisé hors des magasins, la nécessité du maintien des boutiques n'est plus à démontrer. Environ 95 % du SAV passe par les bijouteries. La boutique offre la proximité et le conseil recherché par les clients, cela dope les ventes en ligne. Notre objectif est de doubler notre réseau d'ici à cinq ans pour atteindre la soixantaine de boutiques en France. Nous prévoyons entre quatre à cinq nouvelles ouvertures cette année, sources de futurs recrutements, avec une volonté de développement en nom propre et en affiliation. Notre premier affilié a ouvert fin avril 2022 à



Pontarlier », rappelle le président du directoire.

Sur ce modèle de franchise, Maty innove encore : « Maty porte le stock, l'affilié reste propriétaire et bénéficie de la puissance de Maty. À chaque vente de produit de notre marque, il touche une commission. Nous reprenons également les invendus. Ceux-ci sont recyclés ou revendus en occasion : c'est un modèle vertueux et assez unique dans le monde de la franchise. Ce type de solution nous permet de nous développer sur des petites communes où nous ne serions pas forcément allés. Avec ce système nous allions la puissance d'un groupe à l'agilité d'un indépendant ».

Après avoir testé en 2021 un partenariat avec Cresus, le leader en France de la vente de montres d'occasion haut de gamme en ligne - qui se matérialisait par la présence, dans six boutiques Maty, d'un corner de montres de luxe d'occasion pouvant aller jusqu'à la Rolex - Maty a souhaité franchir une étape supplémentaire avec le rachat, en août de cette année, de l'entreprise. « L'idée était pour nous de revenir aux sources même de Maty, née dans le berceau de l'horlogerie française et de reprendre la main sur la montre de luxe, tout en restant fidèle à notre devise de rendre le précieux accessible, affirme André Ségura. Sur les cinq boutiques Cresus, deux resteront sous leur bannière d'origine à Lyon et Bordeaux, celle de Paris ferme et est intégrée à notre magasin Maty de la place de l'Opéra. Enfin, les deux dernières, à Lille et dans le Sud de la France, de taille trop petite ne seront pas maintenues. Par ailleurs, le service de e-commerce de Cresus est conservé, faisant de Maty, avec sa propre offre de bijoux d'occasion, le leader de la seconde main en ligne en bijouterie et montre de luxe ».

Frédéric Chevalier

Maty se raconte avec son musée

« Avec ce musée, ce que je voulais c'était mettre en valeur cette histoire formidable sur laquelle nous ne communiquons pas assez, et bien-sûr la partager avec le plus grand nombre », a déclaré Frédéric Manton, fils de Gérard Manton, fondateur de l'entreprise Maty, à l'occasion de l'inauguration du musée de la marque d'horlogerie et de bijouterie, au rez-de-chaussée de la tour du groupe, boulevard Kennedy à Besançon. Totalement mise en scène par ses soins, le lieu présente quelque 5.000 pièces (Bijoux, montres, pubs, catalogues, vieux téléphones des premiers standards téléphoniques...) qui ont fait la renommée de l'entreprise depuis sa création en 1951. Pour le moment, sa visite, tout public, ne sera possible que sur demande auprès de l'Office du tourisme, avant une ouverture plus large, dans quelques mois, le samedi après-midi et gratuitement.



Yonne. Le directeur général du groupe éponyme était l'invité de la rentrée économique de la Maison de l'entreprise aux côtés de Guillaume Calfati, chargé du déploiement de l'IA générative et de l'innovation digitale du groupe Stellantis.

Serge Nomblot en pince pour l'IA

Auxerre **L'**intelligence artificielle est une avancée technologique plus importante que l'invention du téléphone portable, d'internet et peut-être même de l'automobile. » L'analyse est celle de Serge Nomblot, propriétaire de 17 concessions réparties dans trois départements, du nord à Sens au sud à Villefranche-sur-Saône en passant par la Saône-et-Loire où son grand-père a vendu sa première Peugeot en 1912. Autant dire qu'avec près de 500 collaborateurs et un chiffre d'affaires cumulé de plus de 300 M€, l'homme sait de quoi il retourne. « Dans une organisation comme la nôtre, nous avons l'obligation de faciliter le quotidien de nos collaborateurs, et de nos clients, en leur évitant d'effectuer des tâches répétitives et, au final, inutiles. Nous sommes au début de l'intégration de l'IA mais, sincèrement,

nous sommes très intéressés. » Guillaume Calfati, lui, en est parfaitement convaincu. Évangéliste, il est chargé de déployer cette IA générative - l'intelligence artificielle capable de générer du contenu de façon autonome sur simple requête, pour faire simple - au sein du mastodonte Stellantis qui compte 13 marques depuis le rapprochement entre le groupe PSA et Fiat Chrysler Automobiles (FCA). « Il faut voir l'IA comme un petit algorithme, certes extrêmement puissant, qui se transforme en assistant personnel destiné à vous seconder efficacement », explique l'ingénieur. Communication, ressources humaines, supply chain, services juridiques ou bureau d'études, l'ensemble des fonctions support de l'entreprise vont, petit à petit, implémenter cette AI dans leur process.

CHATGPT EMBARQUÉ

En pointe dans ce domaine, Peugeot a noué un partenariat

stratégique innovant avec OpenAI visant à intégrer ChatGPT dans les véhicules du constructeur français. Objectif : « upgrader » l'expérience utilisateur « notamment à travers des assistants vocaux intelligents, une navigation plus intuitive et des systèmes d'aide à la conduite sophistiqués ». « Dans les modèles équipés, il est désormais possible d'organiser sa journée de travail, de consulter l'état prédictif du trafic ou de s'informer », explique Serge Nomblot, enthousiaste. « Vous pouvez, par exemple, obtenir des informations sur la puissance des ordinateurs quantiques ou la blockchain en 10 ou 30 minutes, selon la durée de votre trajet ou le temps que vous souhaitez consacrer à cette question. C'est une manière d'optimiser le temps de manière intelligente. » Cet article, quant à lui, a été rédigé sans recours à l'intelligence artificielle. Ou presque...

Stéphane Bourdier



Guillaume Calfati, évangéliste chez Stellantis, et Serge Nomblot, directeur général du groupe éponyme, devant des modèles Peugeot équipés de ChatGPT, présentés en avant-première dans l'Yonne. Crédit : JDP.

Yonne. Suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle convention collective de la métallurgie, l'UIMM 58-89 et le Medef 89 ont mis en place une cellule d'accompagnement des dirigeants.

RH en temps partagé : une formule éprouvée par les entreprises

Auxerre **B**énéficier des compétences d'un service de ressources humaines ne devrait pas être l'apanage des grands groupes, néanmoins en dessous d'un certain effectif, il est difficile pour un chef d'entreprise d'en disposer d'un, en interne. « D'autant que les RH sont parfois perçus comme un centre de coût », admet Nathalie Corsois dans un sourire. Après une vingtaine d'années d'expérience dans des PMI et des ETI, la chargée de mission RH de l'UIMM 58-89 et du Medef de l'Yonne accompagne, à présent, les dirigeants sur un large spectre, « dans toutes les pratiques RH, de la réorganisation à la gestion des emplois et des parcours professionnels en entreprise (GEPP) en passant par la juridique ».

UNE EXPERTISE AU PLUS PRÈS DES ATTENTES

Sollicitée généralement pour un premier diagnostic, elle intervient aussi bien ensuite pour un audit sur les contrats de travail, la mise en place d'une prime



Depuis quelques semaines, Nathalie Corsois - chargée de mission à l'UIMM 58-89 et au Medef de l'Yonne - accompagne Antoine Vié - dirigeant de la société industrielle Boudin - dans la réorganisation et l'optimisation des ressources humaines de l'entreprise. Crédit : JDP

d'assiduité ou des sanctions disciplinaires. « Les chefs d'entreprise n'ont jamais la volonté de mal faire, mais ils manquent bien souvent de savoir-faire. Nous tirons donc un fil et la pelote se déroule... »

Ce constat, Antoine Vié peut en témoigner. Le dirigeant de Boudin SAS - entreprise de Maillot, près de Sens, spécialisée dans la maintenance des moules d'injection plastique et de thermoformage (15 salariés, 1,6 M€ de chiffre d'affaires) - a fait appel à Natha-

lie Corsois à l'occasion de la mise en place de la nouvelle convention collective de la métallurgie et ne tarit pas d'éloges sur ce service RH en temps partagé. « La crise sanitaire nous a obligés à nous remettre en question et nous nous sommes aperçus que nous étions largués sur un certain nombre de sujets. Il est vrai qu'au quotidien notre priorité reste la production », avoue sans ambages l'industriel. « Son accompagnement nous a permis de mener une réflexion complète sur la réorganisation

de l'entreprise, de redéfinir les postes et de repenser la rémunération. » Avec succès.

En intervenant à intervalles réguliers, la spécialiste des ressources humaines apporte ainsi son expertise au plus près des attentes du dirigeant.

ADOSSÉ AU SERVICE JURIDIQUE

Méconnue, cette prestation sur mesure bénéficie actuellement à une demi-douzaine d'entreprises de l'Yonne et de la Nièvre mais elle est vraisemblablement amenée à prendre de l'ampleur sous l'effet de contraintes normatives toujours plus pressantes et d'une pénurie de personnes formées dans ce domaine spécifique. « L'une des forces du service réside dans sa complémentarité avec le service juridique qui permet d'obtenir des réponses rapides et précises », souligne la chargée de mission, avant de conclure : sur les questions de ressources humaines, comme sur tant d'autres, les dirigeants se sentent souvent seuls. Notre accompagnement leur apporte une aide à la prise de décision qu'ils apprécient ».

S. B.

Yonne

PAPYHAPPY INTÈGRE LE GROUPE NEW PLANET MEDIA. La SilverTech icaunaise a franchi une nouvelle étape en officialisant son acquisition par le groupe français de médias numériques spécialisés « en contenus et services pour les seniors connectés » New Planet Media. « Je suis très heureux et enthousiaste de ce rapprochement. Depuis huit ans, Papyhappy s'engage à offrir une réponse honnête et professionnelle aux questions liées au choix de logement pour nos aînés, tout en préservant une éthique irréprochable et une indépendance totale », a commenté le fondateur Joachim Tavares. Cette opération doit permettre à la plateforme comparative de solutions d'hébergement pour personnes âgées labellisée par l'Apave d'accéder à une audience qualifiée plus importante en touchant les 6,3 millions de visiteurs uniques que les sites internet du groupe tels que Planet.fr, Medisite et E-santé, réunissent chaque mois. « Le choix de New Planet Media s'est imposé naturellement, grâce à nos valeurs communes et à une vision partagée. » L'intégralité de l'activité et de l'effectif de PapyHappy va être conservée à Joigny, a précisé l'acquéreur.

CROISSANCE VERTICALE

Racheté en février dernier par Stéphane Leduc, dirigeant notamment du groupe Gaillard spécialiste de la logistique de matériel médical et des prestations de santé à domicile, New Planet Media se définit comme le « leader français du marché de la presse senior en ligne ». Cette extension verticale doit lui permettre d'étoffer et de diversifier son offre de services auprès de son public cible. « Papyhappy est une solution éprouvée ayant permis de trouver des solutions de logement pour un peu plus de deux millions de seniors. C'est aussi une équipe très soudée ; tout le monde fait le même diagnostic et souhaite prendre part à ce projet commun. Celui de donner une nouvelle dimension au « bien vieillir » et d'accorder une place prépondérante aux besoins réels, y compris en matière d'information », explique le président-directeur général.

S. B.

en bref



DIJON-DOYEN

"Rêves d'enfants malades"

13^{ÈME} ÉDITION

**BAPTÊME
SUR PISTE 70€**

DE NOMBREUSES
ANIMATIONS
ET DES SPECTACLES

100

vehicules
de prestige



ENTRÉE – UN DON DE 5€
Gratuit jusqu'à 14 ans

Circuit Dijon-Prenois
de 9h à 17h



SAMEDI 12 OCTOBRE 2024

ORGANISATION LIONS CLUB DIJON DOYEN - CONTACT : REM2022@GMX.COM
En partenariat avec le club Ferrari France et le circuit Dijon-Prenois

Côte-d'Or. Toute la journée du 1er octobre à Dijon, l'évènement « L'Audace d'entreprendre » propose tables rondes, débats, partages d'expériences... autour de l'entrepreneuriat.

Le Journal du Palais partenaire de l'Audace d'entreprendre

Dijon Le 1^{er} octobre, le Zénith de Dijon accueillera une première : une journée consacrée à l'entrepreneuriat dont la particularité est d'être ouverte à tous les publics, et pas uniquement au monde économique, baptisée *L'Audace d'Entreprendre*.

Fondée à l'initiative de Jean-Philippe Girard, l'association éponyme vise à encourager et soutenir l'esprit d'entreprendre en créant des espaces de rencontre et d'échange, et surtout, en rassemblant entreprises, organismes éducatifs et associatifs. Au programme de cette journée « des keynotes inspirantes, des conférences courtes, des tables rondes interactives, des ateliers participatifs, ainsi que des expériences immersives, des expositions, des moments de networking... », promettent les organisateurs.

L'ouverture officielle (à 11h) sera animée par

Caractéristique de cet évènement très économique : il est ouvert à tous ! Peu importe l'âge, le parcours... seule compte l'envie !
Crédit : audace-entreprendre.fr



Jean-Philippe Girard et Alessandra Sublet (ancienne animatrice TV, auteure, conférencière). Plusieurs intervenants seront présents sur la grande scène pour explorer plusieurs thèmes, dont « L'audace politique » par François Rebsamen ; « L'audace sportive », par Brahim Asloum, champion olympique de boxe, « L'audace technologique », par Pierre-Henri Deballon, fondateur de Weezevent, président du DFCO ; « L'audace régionale », par Nicolas Soret, vice-président à l'économie de la région BFC ;

« L'audace militaire », Olivier Kim, général de corps d'armée et commandant de la région de gendarmerie du Grand Est ; « L'audace de la générosité », avec Blandine Mulliez, présidente de la Fondation Entreprendre ; « L'audace de l'entrepreneuriat », Fanny Letier, fondatrice de Geneo Capital Entrepreneur ; Stéphane Junique, président du Groupe VYV, parlera de « L'audace solidaire », Blandine Pont, judokate championne d'Europe en -48kg évoquera « L'audace de l'effort », enfin Stephan

Français, PDG de Thompson Computing parlera de « L'audace de la reprise ».

L'AUDACE SOUS TOUTES SES FORMES

Une série de tables rondes est également organisée tout au long de la journée. Le Journal du Palais en animera plusieurs de 9 h à 12 h 25, dans la bulle n° 4 sur quatre thèmes : « L'audace n'a pas d'âge », avec notamment Dominique Bruillot, fondateur du groupe de presse StudioMag ; « Le Village by CA, accélérateur de start up » avec Florence Marquis Imbert et les témoignages de Virginie Becquart (Food pilot) et Clément Blanchard (Upper) ; « L'accompagnement du créateur », avec André le groupe, conseils en entreprises et « L'audace d'innover en agriculture », avec Emmanuel Coignet, (Dijon céréales).

Emmanuelle de Jesus

♦ audace-entreprendre.fr

Côte-d'Or. La 164^e vente des vins des Hospices de Beaune, orchestrée par Sotheby's, se tiendra le troisième dimanche de novembre sous les Halles de Beaune.

Le millésime 2024 prêt pour le feu des enchères aux Hospices de Beaune

Beaune Guillaume Koch, directeur et Président du Directoire des Hospices Civils de Beaune, Ludvine Griveau, régisseur du domaine viticole des Hospices de Beaune ainsi que Marie-Anne Ginoux, directrice de Sotheby's France, ont tenu une conférence de presse pour la présentation de la cuvée qui sera proposée aux enchères lors de la 164^e vente des vins des Hospices de Beaune qui aura lieu comme le veut la tradition le troisième dimanche de novembre sous les halles de Beaune. « Cette dernière année de conversion bio a été un véritable challenge pour un domaine d'une superficie de 60 ha et représente l'aboutissement d'un travail de plusieurs années, qui a commencé en 2017. Ces années de conversion ont été un succès puisque



Le visuel de la 164^e vente est signé de l'artiste Christophe Merlin.

les vins du domaine des Hospices de Beaune sont certifiés bio, en 2024, en sortie de chais », a déclaré la régisseuse. Après deux années exceptionnellement clémentes, le millésime 2024 marqué par de fortes précipitations, « nous a conduit à un chamboulement permanent dans nos prises de

décision », a reconnu Ludvine Griveau. Les parcelles de Pouilly-Fuissé ont ouvert le feu des vendanges le 11 septembre, puis en Côte-d'Or avec le pinot noir le 13 septembre, se poursuivent et sont terminés le 22 septembre avec les grands crus issus de Corton et les Échezeaux. « À ce jour, le domaine viticole des Hospices de Beaune s'oriente vers une petite récolte qui s'explique en grande partie par des températures froides en mai, une floraison tardive du pinot noir et le mildiou », a conclu la régisseuse.

PRIMORDIALE POUR L'INVESTISSEMENT

Plus célèbre vente aux enchères de vins au monde, l'évènement beaunois permet des investissements au profit des Hospices de Beaune, « qui représentent trois entités, a rappelé Guillaume Koch : un hôpital public, un site touris-

tique et un domaine viticole. Un ensemble qui nécessite d'investir continuellement, pour moderniser et améliorer les conditions de travail. C'est ainsi, qu'un projet majeur de construction démarrera très prochainement, avec l'édifice d'un nouveau bâtiment de 15.000 m² pour un budget de 86 M€ et une ouverture prévue en 2028. Cette nouvelle structure permettra d'abandonner le premier bâtiment de l'ère moderne qui date de 1971, inauguré par Georges Pompidou, pour une structure plus adaptée à l'accueil et à la prise en charge de nos patients. » Sotheby's, qui depuis assure 2021 la vente des vins à Beaune, a constaté un nombre d'enchérisseurs en augmentation « de plus de 20 % par rapport à la première vente. »

E. de J.

♦ domaine.hospices-de-beaune.com

Côte-d'Or

MONTBARD : UN NOUVEAU TRANSFORMATEUR ALIMENTÉ EN ÉNERGIE ÉLECTRIQUE RENOUVELABLE. Installé au poste source de Montbard, ce nouveau transformateur installé par Enedis va en augmenter sa capacité et lui permettre ainsi de recevoir l'énergie produite par une centrale photovoltaïque en construction à Fain-les-Montbard. Le poste source de Montbard, d'une puissance de 40 MVA est l'un des 27 postes sources répartis sur le département. Il alimente en électricité plus de 8.000 foyers des environs, non seulement en Côte-d'Or mais aussi dans l'Yonne. Représentant un investissement de 2,7 M€, la rénovation de ce poste va lui permettre de monter à 72 MVA de puissance grâce au remplacement de ses deux transformateurs de 20 MVA par deux nouveaux appareils d'une puissance de 36 MVA. Avec le raccordement prochain d'une centrale photovoltaïque de 5,66 MW qui vont s'ajouter à l'énergie verte déjà produite localement, c'est désormais plus de 25 MW d'énergie renouvelable qui seront recueillis par ce poste source et injectés sur le réseau électrique national.

DIJON : UN NOUVEAU FOOD COURT À CAP NORD : DES CHEFS SONT RECHERCHÉS ! Dij'Eat annonce l'ouverture le 2 juin 2025 en zone Cap Nord (très proche de la rocade) d'un Food Court, avec la promesse d'« une dizaine de corners et de chefs cuisiniers engagés, les visiteurs pourront y déguster des plats préparés par des chefs talentueux, des artisans locaux et des concepts de restauration innovants mais toujours avec une démarche respectueuse des ressources. Ce projet ambitieux mettra en avant la richesse gastronomique, un respect des produits locaux et le savoir-faire de la région, tout en offrant un cadre convivial et chaleureux ». Outre les offres aux particuliers, les entreprises pourront privatiser les lieux pour l'organisation de séminaires, ou d'événements. L'ouverture de ce food court, qui s'inscrit dans une démarche plus large de dynamisation de la métropole dijonnaise, ambitionne de centraliser une dizaine de chefs talentueux et leurs équipes, soit une quarantaine de salariés sur le site. L'engouement autour de ce lieu a permis à plusieurs chefs de s'engager à nos côtés, mais quelques corners restent tout de même disponibles et les cuisiniers intéressés peuvent joindre Dij'Eat pour plus d'informations.

♦ contact@dijeat.fr

DIJON : UN NOUVEAU CAFÉ-DÉBAT ORGANISÉ PAR LE MEDEF CÔTE-D'OR. La commission Energie-Climat du Medef Côte-d'Or propose à ses adhérents d'échanger autour d'un café au sujet des problématiques liées aux questions de transitions énergétiques et écologiques, mais également d'échanger entre chefs d'entreprises le mercredi 2 octobre de 8h30 à 10h30 au Medef (12 Bd Carnot à Dijon). Inscriptions obligatoires.

♦ medef21.fr

DIJON : UN JOB DATING ORGANISÉ PAR LA SÉCURITÉ SOCIALE. Avec environ 10.000 recrutements chaque année et 145 000 salariés, la Sécurité sociale est un employeur de premier plan en France. Après le succès de sa première édition, la Semaine de l'emploi à la Sécu est de retour du 30 septembre au 4 octobre. Dans ce cadre, l'Urssaf Franche-Comté organise le mardi 1^{er} octobre en collaboration avec France Travail, une matinée job dating et une après-midi portes ouvertes pour faire découvrir ses bureaux, ses missions et ses métiers sur son site d'École-Valentin au 3 rue Chatillon, à partir de 9h30. Inscription obligatoire sur le site dédié de France Travail.

♦ mesevenementsemploi.francetravail.fr

en bref

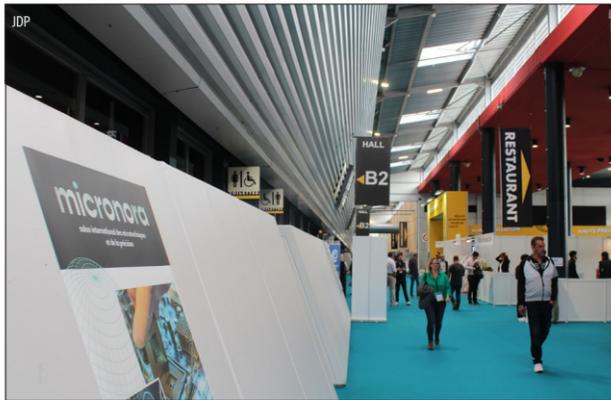
Doubs. À l'occasion de sa cérémonie des Microns d'Or, le salon Micronora a mis en lumière un quatuor d'entreprises locales innovantes.

Quatre entreprises franc-comtoises récompensées



Le concours des Microns d'Or récompense des réalisations microtechniques et nanotechnologiques innovantes, présentées pour la première fois au salon international des microtechniques et de la précision.

Cette édition a fait la part belle aux talents francs-comtois avec dans la catégorie « Machines et biens d'équipement », une mention spéciale décernée à l'entreprise Laser Cheval, pour son Quartz Géode. Cette solution de production se compose de deux parties : le Quartz, qui réalise le micro-usinage laser ou la soudure et le palettiseur Géode. Composé de 48 plateaux de trois hauteurs différentes, il prend en charge toutes les références de pièces chargées. Dans la catégorie « Composants et sous-ensembles microtech-



niques », le Micron d'or a été décerné à l'entreprise Silmach, entreprise pionnière en micromécanique en silicium créée en 2003 à Besançon. Elle est à l'origine du plus petit et autonome micromoteur « cœur silicium » au monde : PowerMEMS. « Ce dispositif qui ne compte que cinq pièces fabriquées à Besançon par des procédés automatisés constitue une véritable rup-

ture dans l'industrie horlogère et promet également des débouchés dans l'électronique et les dispositifs médicaux », argue Pierre-François Louvigné, codirigeant de la société. Dans cette même catégorie, le Micron d'argent a été décerné à l'entreprise Armink - portée par le PMT Propulseur et accompagnée par VP Medtech, structure dédiée aux secteurs médical et pharmaceutique du groupe

Lamenplast - pour son dispositif innovant destiné aux tatoueurs, où l'aiguille à tatouer est alimentée en encre via un réservoir qui lui est directement intégré. « En plus de réduire les TMS, ma solution protégée par deux brevets dans 44 pays, procure un gain de temps de 25 à 30 % sur la réalisation d'un tatouage, tout en augmentant sensiblement le contrôle de l'hygiène », affirme son créateur Steven Kauffmann. Enfin, dans la catégorie « Systèmes intelligents et logiciels », c'est le jumeau numérique de Percipio Robotics qui a été récompensé. Cet outil est la représentation virtuelle de la machine robotique dont on souhaite surveiller l'état en détail et en temps réel. Cela permet notamment de rejouer les mouvements robotiques à des fins de débogage et d'amélioration.

Frédéric Chevalier

Yonne

CCI YONNE CAMPUS AGRÉMENTE SON OFFRE DE FORMATION AVEC UNE NOUVELLE OPTION : LA VITICULTURE. Depuis la rentrée 2024, les étudiants engagés dans le cursus Responsable de développement commercial (Bac+3 RDC) peuvent désormais se spécialiser dans la viticulture pour apprendre à commercialiser les vins, en partenariat avec le CFPPA (Centre de formation professionnelle et de promotion agricoles) de Venoy.

En plus d'un tronc commun permettant aux alternants d'acquérir les compétences nécessaires pour intervenir sur des offres complexes qui nécessitent l'élaboration de solutions sur mesure, adaptées aux besoins du client ou aux projets de l'entreprise, les étudiants qui choisiront de se spécialiser en viticulture travailleront sur des problématiques particulièrement importantes à l'échelle locale. Au cours des 105 heures qui composent le module, les futurs professionnels du vin seront formés à l'analyse sensorielle (vue, ouïe, odorat, goût, toucher) ; la présentation du produit (caractère et accord avec les mets) ; l'animation d'une dégustation (soirées dégustation, dégustations au domaine, etc.) ; les zones de production (connaissance des régions viticoles).



en bref

Publi-rédactionnel

La MOS

La MUTUELLE locale des entreprises locales



La MOS est le partenaire de proximité des dirigeants de TPE/PME pour protéger la santé de leurs salariés

mutuelle
mos
Mon Offre Santé

Comment la MOS peut protéger la santé des salaires de TPE/PME ?

La Mutuelle MOS, elle-même dimensionnée à l'échelle des PME, est particulièrement sensibilisée aux problématiques des TPE et PME. Elle a donc élaboré une couverture de santé de proximité, complète et personnalisée, adaptée aux besoins de ces entreprises. **Les formules sont flexibles** pour que les salariés bénéficient d'une couverture optimale de leurs frais de santé y compris pour l'hospitalisation, les soins courants et la médecine douce, avec une offre donnant un accès équitable aux soins pour les salariés tout en proposant **un tarif répondant aux contraintes des entreprises et de leurs salariés.**

Quel accompagnement proposez-vous ?

La Mutuelle MOS s'est donné comme objectif : **la proximité et privilège ainsi les conseils et les services personnalisés.** Nous mettons à disposition des entreprises une assistante et une équipe de gestion dédiées pour mieux répondre aux chefs d'entreprise qui peuvent joindre facilement ces services. Ainsi l'entreprise qui accorde sa confiance à la MOS est **prise en charge par des équipes spécialisées** (site, ligne et messagerie dédiés) à l'écoute de ses besoins et en mesure de lui proposer des services adaptés à sa dimension et activité (couverture santé, prévention, conseils, ...).

Pourquoi choisir la MOS ?

Choisir la MOS, c'est s'appuyer sur **une mutuelle d'expérience créée depuis 1948**, qui protège la santé de 10 815 personnes et qui cherche à rester une mutuelle de proximité. Basée à Dijon et Montbard avec un rayonnement sur la Bourgogne Franche-Comté, c'est avant tout **une mutuelle à taille humaine** (23 collaborateurs), orientée et polarisée sur la satisfaction et la fidélisation des adhérents.

En conclusion, notre volonté c'est se positionner comme **un partenaire de confiance dans la relation avec les entreprises de notre belle région** pour la santé et le bien-être de leurs salariés.

le Journal du Palais

L'HEBDOMADAIRE RÉGIONAL D'INFORMATION ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE - GROUPE FORUMECO BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Confiez-nous vos annonces légales !



SUIVI PERSONNALISÉ
PAR
NOTRE ÉQUIPE



ATTESTATION
DE PARUTION
ET FACTURE
IMMÉDIATES



PUBLICATION
DANS TOUS LES
DÉPARTEMENTS
DE FRANCE



DEVIS RAPIDE



RELECTURE
SYSTÉMATIQUE

SÉCURITÉ
JURIDIQUE OPTIMUM



Avec vous depuis 1929

Envoyez vos annonces par mail à annoncelegale.jdp@legalnet.org
Renseignements au 03 80 68 25 55

Région BFC. Après un premier temps le 13 mars, la feuille de route des biothérapies et bioproduction en BFC a été présentée mardi 24 septembre au siège bisontin de la région.

Dijon et Besançon unis derrière une même bannière sur les biothérapies

Les biothérapies représentent une avancée majeure pour l'avenir de la médecine, offrant des traitements ciblés et personnalisés, capables de guérir des maladies aujourd'hui sans aucune solution thérapeutique, comme certains cancers et maladies inflammatoires. Désormais, près de 60 % des investissements dans les nouveaux médicaments concernent les biothérapies, signe d'une mutation profonde du secteur de la santé. « En Bourgogne Franche-Comté et plus particulièrement à Dijon comme à Besançon nous avons des forces considérables pour que ce domaine soit un levier de développement formidable pour notre région », affirme Marie-Guite Dufay. La BFC possède ainsi des atouts différenciants dans deux domaines de thérapies innovantes : les thérapies cellulaires, tissulaires et géniques (le projet Carla, start-up portée par l'EFS, l'université de Franche-Comté, l'Inserm et le CHU de Besançon visant à produire des cellules-médicaments CAR-T contre

une forme rare de leucémie mais également le projet Genesis de peau artificielle d'Urigo, les traitements pour les animaux développés par Vetoquinol, et des innovations portant sur les secrétomes ou le microbiote). Un autre domaine de spécialisation en région concerne la théranostique, dont sont issues les RIV (radiothérapie interne vectorisée) développées au centre anti-cancer Georges François Leclerc à Dijon qui permettent des traitements personnalisés en oncologie. Par ailleurs, la région dispose également de technologies disruptives assez unique. Un bon exemple est RD Biotech, à Besançon, seul fournisseur français d'ADN plasmidique, matériel indispensable pour réécrire le programme des cellules modifiées. Chematech, à Dijon est un autre fleuron : issu du laboratoire ICMUB, il fabrique les grilles qui enserrant les charges radioactives attachées à des anticorps pour former des RIV. Enfin, le passé industriel microtechnique franc-comtois permet d'industrialiser l'infiniment petit. « Historiquement on produisait des montres aux mécanismes ultra-précis,

aujourd'hui on produit des automates qui trient et modifient des cellules à l'échelle nanométrique, évoque la présidente. Nous avons des marchés littéralement mondiaux devant nous et pourtant, j'ai constaté que malgré cette ardeur nous n'arrivions pas à gagner en visibilité nationale, que Dijon et Besançon évoluaient dans des systèmes parallèles mais travaillaient peu ensemble ».

ÉVALUER PAR BRUXELLES

C'est pourquoi, la région a souhaité lancé, en mars à Dijon, avec le préfet, en appui du volet santé du programme France 2030, une feuille de route des biothérapies avec deux enjeux : faire émerger au niveau industriel ses médicaments du futur à coût minoré pour les patients et construire une filière régionale robuste assise sur ses compétences à même de placer notre région sur la carte nationale des biothérapies. Ce mardi 24 septembre, à Besançon, c'était le temps de la restitution de ses assises qui ont vu travailler 150 participants (chercheurs, chefs d'entreprise, soignants, enseignants



Nicolas Paris, pdg de Gilson et président du cluster BioForward Wisconsin, Marie-Guite Dufay, présidente de région, Anne Coste de Champéron, secrétaire générale pour les affaires régionales auprès du préfet de la région BFC, Nicolas Soret, vice-président de la région en charge de l'économie, Laetitia Martinez, vice-présidente de la région en charge de la recherche. (Crédit : JDP).

et acteurs économiques) pour donner le jour à une trentaine d'actions concrètes à déployer et qui seront présentées au vote des élus régionaux en octobre prochain. « Jusqu'ici on parlait de manière boiteuse, chacun de son côté. Aujourd'hui, on avance groupé derrière une même bannière, une marque commune... tout l'enjeu sera de rester groupé », argue la présidente de région tout en indiquant que la suite se passera à Bruxelles « où nous ferons évaluer notre projet et où nous cherchons

à obtenir des financements (Horizon Europe et Interreg) ». Sur ce dernier volet, la région a également annoncé l'apport de 15 M€ supplémentaire dans son plan d'investissement pour accompagner le passage de l'EFS en établissement de phase 3 (production de médicaments). Côté France 230, la BFC a déjà reçue 10 M€ d'aide pour la bioproduction de médicaments innovants.

Frédéric Chevalier

Yonne. En partenariat avec la Mission locale de l'Auxerrois et France Travail Auxerre, le club icaunais entend, grâce à l'opération « Patrons dans ma ville », passer outre les préjugés...

Les entreprises s'engagent dans les quartiers prioritaires

Dix jeunes issus des quartiers populaires d'Auxerre face à dix dirigeants ou chefs d'entreprise. Jeudi 26 septembre à la Ruche, le club « Les entreprises s'engagent » ont décliné pour la première fois dans l'Yonne le dispositif national « Patrons dans ma ville », qui s'est fixé comme objectif de faire se rencontrer recruteurs et candidats lors d'une journée unique. « L'emploi des jeunes vivant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) constitue un enjeu crucial. En effet, ces jeunes sont confrontés à des inégalités scolaires et au chômage, tout en manquant de réseaux professionnels sur lesquels s'appuyer pour découvrir de nouveaux métiers », rappellent les organisateurs. « Il s'agissait d'organiser un temps d'échanges privilégié

entre des jeunes demandeurs d'emploi et des responsables d'entreprises locales en sortant du carcan habituel », explique Sandra Verbruggen, conseillère en ressources humaines à la CCI de l'Yonne et animatrice du club. « Chaque candidat a été préalablement préparé pour cette rencontre avec un travail sur le look et la tenue vestimentaire, en partenariat avec l'enseigne Kiabi et la Maison de la coiffure, puis sur leur intervention avec les équipes de la Mission locale de l'Auxerrois et France Travail Auxerre. » Parmi les entreprises participantes, Pneu Laurent à Avallon, le centre d'appels Armatis ou encore l'agence d'intérim Synergie ont présenté leurs offres en matière d'emploi et de formation.

PITCHS, FORUM ET OPPORTUNITÉS

Au programme de l'après-midi : les jeunes

demandeurs d'emploi et les représentants des différentes structures ont eu trois minutes pour évoquer leur parcours respectif, leur projet et leur vision de l'entreprise. Un jeu de « questions-réponses » venait affiner les présentations. Enfin, un forum proposait des « échanges autour des différentes opportunités professionnelles à pourvoir : immersion professionnelle, stage, alternance, contrat d'embauche... ». Selon les chiffres publiés par l'Insee, le taux de chômage des jeunes des QPV est deux fois plus élevé que la moyenne nationale et moins de la moitié des habitants « disent occuper un emploi contre les deux tiers des habitants des environnements urbains ».

Stéphane Bourdier

CARREFOUR
DES COLLECTIVITÉS LOCALES

La pluralité des mobilités

10 et 11 octobre 2024

à Besançon Micropolis

Demandez votre Pass gratuit sur www.carrefour-collectivites.fr

Organisé par

LES TRAVAUX PUBLICS ENGAGÉS

LES TRAVAUX PUBLICS

micropolis

Partenaires Premium

BANQUE des TERRITOIRES

enedis

CAISSE D'ÉPARGNE

Djubs

haute saône

Grand Besançon Métropole

famf

AMRF

ABONNEZ-VOUS !

- ➔ 52 NUMÉROS DU JOURNAL DU PALAIS
- + VERSION NUMÉRIQUE
- + SUPPLÉMENTS THÉMATIQUES ET HORS-SÉRIES

VERSION PAPIER + NUMÉRIQUE
120€



NOTRE OFFRE D'ABONNEMENT

Je m'abonne pour **1 an au prix de 120 €**

Règlement par chèque ou virement

Vous pouvez avoir accès, gratuitement à notre journal sur Internet : <https://journal-du-palais.fr>

Sur notre site, vous retrouverez toutes les informations économiques régionales de notre hebdomadaire enrichies de brèves, d'informations quotidiennes, et d'informations juridiques et fiscales et bien entendu de nos annonces légales qui couvrent désormais les départements de la Côte d'Or, de la Saône et Loire et de l'Yonne.

Cette version Internet est complétée par une newsletter quotidienne, à laquelle il vous sera juste demandé de vous abonner gratuitement, formellement pour respecter la réglementation sur la protection de la vie privée.



Pour cela, il vous suffit de scanner le QR code ci-dessus.

N° d'abonné (si déjà abonné) : JP _____

Société : _____

M. Mme Mlle

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal, Ville : _____

Tél. : _____ Fax : _____

E-mail : _____

Activité : _____

Signature : _____

BULLETIN D'ABONNEMENT À RETOURNER À : Journal du Palais - Service abonnement - 2B Avenue de Marbotte – 21000 DIJON
Tél. : 03.80.68.25.55 – abonnement.jdp@legalnet.org- www.journal-du-palais.fr

Conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/78 (art.27), vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez recevoir des propositions commerciales d'autres entreprises. Dans le cas contraire, merci de nous contacter.



Europe

Droits des consommateurs. Le champ d'application est réduit aux litiges découlant d'un contrat.

Adapter le règlement extrajudiciaire des litiges au monde numérique

Le Conseil a adopté le 25 septembre son mandat de négociation sur un ensemble de mesures visant à adapter le cadre de règlement extrajudiciaire des litiges (REL) aux défis du monde numérique. De nombreux consommateurs confrontés à un désaccord avec une entreprise refusent en effet d'intenter une action en justice en raison des faibles montants en jeu, des longs délais de procédure ou d'un manque de confiance dans la possibilité de parvenir à une solution satisfaisante. Les mécanismes de REL permettent donc aux consommateurs de régler leurs litiges avec les entreprises avant de saisir la justice.

Ces propositions législatives visent à étendre le champ d'application des questions qui peuvent être résolues par voie extrajudiciaire et à rendre les mécanismes de REL plus simples, plus rapides et plus attractifs tant pour les consommateurs que pour les entreprises. Il propose plusieurs mesures visant à réduire la charge pesant sur chacun des acteurs et habilite la Commission à remplacer la plateforme de Règlement en ligne existante par un nouvel outil numérique.

DES INSTRUMENTS ADAPTÉS À L'ÈRE NUMÉRIQUE

La proposition de la Com-



mission étend le champ d'application de la directive à toutes les dimensions de la législation de l'Union en matière de protection des consommateurs et à tous les types d'entreprises, y compris les professionnels de pays tiers. La directive révisée vise à couvrir de nouveaux types de pratiques déloyales (par exemple les interfaces et la publicité qui visent à manipuler le consommateur, ou les mécanismes de blocage géo-

graphique) que la directive actuelle ne couvre pas.

La proposition de la Commission protège la liberté des entreprises de recourir au REL ou de saisir les tribunaux. Toutefois, si un consommateur demande un REL, les entreprises devront répondre à la demande d'une entité de REL dans un délai de 20 jours ouvrables, ce qui incitera les entreprises à recourir au REL. La proposition de la Commis-

sion prévoit un certain nombre de mesures visant à protéger les consommateurs les plus vulnérables, notamment une assistance à l'ouverture d'un dossier, des aides à la traduction et des orientations tout au long de la procédure.

CHAMP D'APPLICATION DE LA DIRECTIVE

Pour des raisons de sécurité juridique et pour garantir une mise en œuvre effective, la position du Conseil limite le champ d'application de la directive REL aux litiges découlant d'un contrat, plutôt que de lui permettre d'inclure les litiges non contractuels comme le propose la Commission. Toutefois, le mandat indique clairement que les obligations contractuelles comprennent les étapes précédant la conclusion d'un contrat (telles que la publicité ou la fourniture d'informations) et ultérieures à la fin d'un contrat (par exemple l'utilisation de contenu numérique). Le mandat de négociation donne aux États membres une année supplémentaire pour mettre en place toutes les procédures législatives nationales nécessaires. Cette année supplémentaire aidera également d'autres acteurs à s'adapter aux nouvelles exigences.

Source : Conseil européen

Changement climatique. Les députés européens déplorent les coupes budgétaires.

Vers un plan d'adaptation au climat ?

Au cours des 30 dernières années, les inondations en Europe ont affecté 5,5 millions de personnes, causant près de 3.000 décès et plus de 170 Mds € de dégâts économiques. L'été 2024 a été le plus chaud jamais enregistré à l'échelle mondiale et en Europe. Dans une résolution sur les inondations dévastatrices en Autriche, en Tchéquie, en Allemagne, en Hongrie, en Pologne, en Roumanie et en Slovaquie, approuvée le jeudi 19 septembre à main levée, les députés ont exprimé leur mécontentement face aux

récentes réductions budgétaires affectant le Mécanisme de protection civile de l'Union. Ils réclament un financement suffisant pour améliorer la préparation et la capacité de réponse du dispositif, notamment en vue du prochain budget pluriannuel de l'Union. Ils souhaitent également que le Fonds de solidarité soit « proportionné à l'augmentation du nombre et de la gravité des catastrophes naturelles en Europe », exhortent la Commission à accélérer la mobilisation des fonds pour les pays touchés, et demandent que d'autres soutiens techniques

et financiers, tels que les instruments de la politique de cohésion, soient disponibles.

À long terme, la résolution appelle à davantage d'investissements de l'UE dans la résilience régionale et locale et exige que la future politique de cohésion de l'UE se concentre encore plus sur l'atténuation du changement climatique et l'adaptation.

RENFORCER L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les députés souhaitent que la Commission présente rapidement un Plan européen d'adaptation au climat,

incluant des propositions législatives concrètes, comme annoncé dans les lignes directrices politiques de la présidente von der Leyen pour la Commission 2024-2029, pour renforcer la résilience de l'UE, s'adapter aux impacts du changement climatique et coordonner les actions nationales sur la préparation, la planification et la coopération transfrontalière. Ils soulignent également la nécessité d'investissements urgents dans la gestion des inondations et la prévention des risques d'inondation.

Source : Parlement européen

Soutien à l'Ukraine

L'UNION DÉBLOQUE DEUX PRÊTS FONDÉS SUR LES LIQUIDITÉS OBTENUES PAR LE GEL DES AVOIRS RUSSES. Depuis le début de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, l'Union européenne, a offert un soutien sans précédent à l'Ukraine et à sa population. L'Union européenne, ses États membres et les institutions financières européennes ont fourni conjointement 118,3 Mds € sous forme de subventions et de prêts, afin de soutenir l'économie et les efforts de guerre ukrainiens, de contribuer à maintenir les services de base et d'offrir une reconstruction précoce, une aide humanitaire et un soutien aux personnes ayant rejoint l'Union pour fuir la guerre. Dans le cadre des sanctions imposées à la Russie, des avoirs de la Banque centrale de Russie détenus par des institutions financières dans les États membres et d'une valeur d'environ 210 Mds € ont été immobilisés depuis février 2022. Ils représentent la majeure partie de ces avoirs immobilisés dans le monde entier. L'interdiction des transactions liées à ces avoirs se traduit, dans le bilan des dépositaires centraux de titres, par une accumulation exceptionnelle de liquidités, ce qui génère un rendement. Sur une base annuelle et en fonction du niveau des taux d'intérêt, les recettes exceptionnelles sont actuellement estimées à un montant pouvant atteindre entre 2,5 et 3 Mds € par an. Ces recettes exceptionnelles ne constituent pas des avoirs souverains et ne doivent pas être mises à la disposition de la Banque centrale de Russie, même après la levée de l'immobilisation. En mai 2024, le Conseil a décidé d'utiliser ces recettes exceptionnelles au profit de l'Ukraine. À la fin du mois de juillet, 1,5 Md € avaient déjà été mis à disposition afin de soutenir l'Ukraine.

DEUX PRÊTS EXCEPTIONNELS

Le 20 septembre, la Commission européenne a franchi aujourd'hui une étape décisive dans le renforcement du soutien à l'Ukraine en proposant un vaste ensemble de mesures d'assistance financière, comprenant un mécanisme de coopération sous forme de prêts en faveur de l'Ukraine d'un montant maximal de 45 Mds € et un prêt exceptionnel au titre de l'assistance macrofinancière d'un montant maximal de 35 Mds €. Cet ensemble de mesures permet de générer des recettes exceptionnelles provenant d'avoirs russes immobilisés, ce qui envoie un message clair indiquant que la charge de la reconstruction de l'Ukraine sera assumée par les responsables de sa destruction. Cette approche sera appliquée pour la première fois de manière structurée et à cette échelle par l'ensemble des prêteurs de l'UE et du G7, ce qui garantira un soutien financier stable et à long terme pour le redressement et la résilience de l'Ukraine, qui pourra utiliser ce soutien pour rembourser les prêts éligibles octroyés par l'UE et les autres prêteurs participant à l'initiative du G7 intitulée « Extraordinary Revenue Acceleration Loans for Ukraine ». La proposition doit être approuvée par le Parlement européen et une majorité qualifiée d'États membres de l'Union au sein du Conseil avant son entrée en vigueur. Compte tenu de l'urgence de la proposition, la Commission travaillera main dans la main avec les colégislateurs pour garantir son adoption dans les plus brefs délais.

Source : Commission européenne

en bref

Opinions

Attributions ministérielles : quid des professions libérales ?

Christophe Sans, Président de l'UNAPL

L'Union nationale des professions libérales, qui regroupe 68 organisations représentatives du secteur libéral, prend acte de la nomination du gouvernement formé par le Premier ministre Michel Barnier. L'UNAPL déplore toutefois que les professions libérales, qui représentent une entreprise sur trois en France, ne soient pas clairement identifiées parmi les attributions des ministres.

Malgré le poids majeur des TPE libérales au sein de l'économie Française, qui représentent 40% du tissu productif français, 3 millions d'actifs et 1,3 million de salariés, les professions libérales restent dans l'angle mort du gouvernement. Pour rappel, les professionnels libéraux conseillent, soignent et défendent 5 millions de Français chaque jour et occupent à ce titre une place déterminante dans la vie de nos

concitoyens.

Ce secteur, qui constitue une richesse économique et sociale essentielle à la vitalité des territoires, mérite une visibilité à part entière dans le gouvernement.

L'UNAPL espère donc que les décrets d'attribution des ministres, qui devraient paraître ces prochains jours, détermineront clairement les interlocuteurs en charge du périmètre des professions libérales. Il est impératif de tenir compte des spécificités de ce secteur d'activité et de poursuivre les travaux engagés avec le précédent gouvernement.

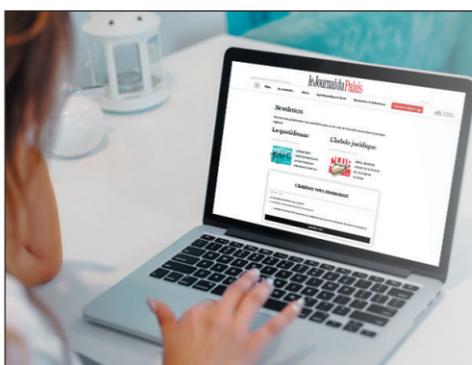
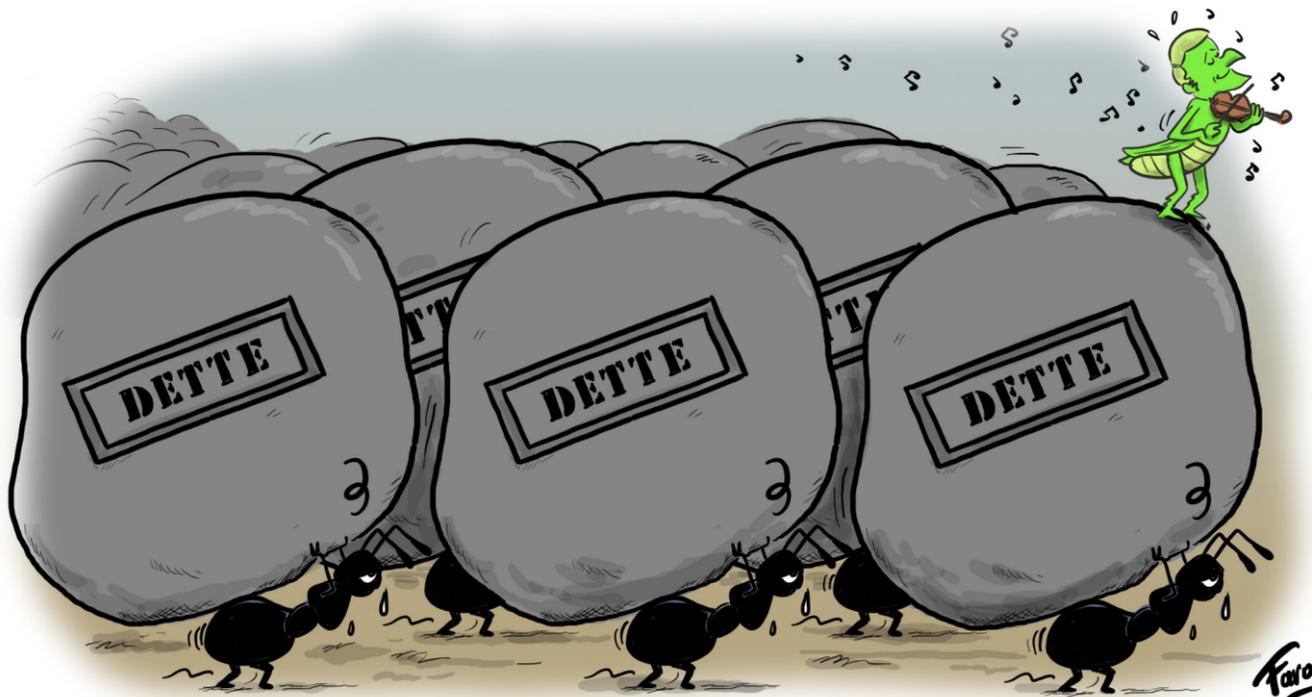
L'UNAPL appelle ainsi les nouveaux ministres à remettre rapidement sur la table les chantiers suspendus depuis plus de trois mois, tel que celui de la loi de simplification de la vie économique et à avancer sur les sujets de la fiscalité des Sociétés d'exercice libéral (SEL) et de la reconnaissance du Fonds libéral,

mais aussi de soutenir l'intégration de l'Intelligence artificielle dans les modes d'exercices des professions libérales.

« L'absence de ministre dédié aux professions libérales montre qu'il reste encore du chemin à parcourir pour la reconnaissance du secteur libéral. L'UNAPL va ainsi poursuivre son combat pour la généralisation des Maisons des professions libérales (MPL), dont l'objectif est de doter tous les territoires de lieux de services physiques, dédiés aux professionnels libéraux. Cela va participer à améliorer la visibilité de notre secteur économique. J'invite Catherine Vautrin, ministre du Partenariat avec les territoires et de la Décentralisation, à travailler avec l'UNAPL sur le sujet du déploiement de ces MPL », ajoute Christophe Sans.

Le regard de Faro

LA DETTE FRANÇAISE POURSUIT SA FOLLE ENVOLÉE



NEWSLETTER

ABONNEZ-VOUS
GRATUITEMENT

pour ne rien manquer de l'actualité
économique et juridique régionale



www.journal-du-palais.fr

Le billet PAR EMMANUELLE DE JESUS

Les emm... se ramassent à la pelle



Vous pensiez que Michel Barnier avait touché le fond, obligé qu'il a été (le pauvre) de décrocher son téléphone pour s'excuser platement auprès de Marine Le Pen des débordements

de son nouveau ministre de l'Économie Antoine Armand (il n'avait pas vu que le RN était sur l'arc républicain, il n'avait pas assez tourné la tête vers l'extrême-droite) ? J'imagine bien Marine Le Pen, en train de caresser voluptueusement un de ses chats (elle adore les chats, comme tous les vilains dans les vieux films), tandis que la voix de Michel Barnier lui coulait dans l'oreille avec la même suavité que de la crème dans le bol de Minou. (Mais je m'égarer). Eh bien non, on a trouvé pire dans le genre emmerdemment et ça se passe chez nous, en BFC, à Besançon, rue Trépillot plus exactement. Là-bas, des riverains particulièrement pointilleux sur l'utilisation de l'argent public ont dénoncé des employés municipaux, qui figurez-vous, utilisaient le matériel de la mairie pour peaufiner leurs haies de thuyas le week-end dans leurs jardins perso. L'affaire aurait pu en rester là si l'élue aux espaces verts n'avait, au moyen d'un courrier envoyé aux riverains, encouragé la délation des délinquants coupables d'emprunts intempestifs de débroussailluses, brouettes et autres pelles. L'affaire aurait (encore) pu en rester là si l'opposition n'avait brandi ladite lettre lors du dernier conseil municipal, en appelant « aux heures les plus sombres de notre histoire ». La maire de Besançon, écologiste, femme de gauche, ravalée au rang de sinistre délateur au service de la Kommandantur ? Voilà une insulte qu'Anne (Vignot) n'avait sans aucun doute pas vue venir... Ce pauvre conte s'est conclu (pour l'instant) lors d'une conférence de presse où Anne Vignot a, tel un Michel Barnier recadrant son ministre, rappelé son adjointe à un peu plus de modération dans l'envoi de missives. « Les emmerdes, ça vole en escadrille », avait vertement formulé Jacques Chirac. À Besançon, elles volent bas et elles se ramassent... à la pelle.

Le coin bouquins



STOP AU DÉSENGAGEMENT AU TRAVAIL. QUAND LE BABY-FOOT NE SUFFIT PLUS !

L'entreprise est un formidable lieu d'épanouissement pour l'homme et un espace de progrès pour notre société. Pourtant, le désengagement des salariés, épuisés par un management devenu obsolète et inadapté au monde actuel du travail, ne cesse de progresser. Beaucoup d'artifices, comme le baby-foot, inventés pour tenter d'endiguer ce phénomène, ne suffisent plus et l'avenir de nos entreprises est en péril. Comment alors mettre en place un nouveau management ? Quelles sont les solutions pour faire renaître la motivation des collaborateurs ?

À travers l'analyse ADN de l'engagement au travail, l'auteur propose un véritable guide pour ceux qui souhaitent composer leur propre modèle managérial, avec discernement, simplicité et justesse. Car l'autonomie, la confiance ou encore la solidarité sont autant de leviers pour permettre à chacun de devenir un réel contributeur de la réussite collective.

Destiné à tous les acteurs de l'entreprise, dirigeants, managers, responsables ou salariés, cet ouvrage dévoile une approche innovante, pour construire un management plus humain et plus performant.

♦ Éditions Gereso, 253 pages, 25 euros.

le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

INSERTIONS JUDICIAIRES & LEGALES

Le site www.journal-du-palais.fr du Journal du Palais est habilité par arrêtés préfectoraux à publier les annonces judiciaires et légales dans les départements de la Côte-d'Or et de l'Yonne.

Les annonces reprises dans ces pages sont publiées à titre informatif.
Seules les annonces présentes sur notre site www.journal-du-palais.fr ont une valeur juridique ainsi que les attestations délivrées par notre site.

Les tarifs et modalités de publication des annonces judiciaires et légales sont fixés par l'arrêté des Ministères de la Culture et de l'Économie en date du 14 décembre 2023 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2023/12/14/MICE2332581A/jo/texte>



L'intégralité des annonces légales parues dans la presse habilitée est consultable librement et gratuitement sur actulegales.fr

Appel d'offres



en Côte-d'Or
GROUPE IDELIANS

Maintenance, dépannage, travaux et modernisation des ascenseurs

Publicité supplémentaire à celle publiée sur le profil acheteur
1. DENOMINATION ET ADRESSE DE L'ACHETEUR :
Orvitis - 17, Boulevard Voltaire - BP n° 90104 - 21001 Dijon Cedex
NOUVEAU PROFIL ACHETEUR : <https://orvitis.e-marchespublics.com/> -
Référence : 1045486
En cas de difficultés :
Numéro de la plateforme : 01 72 36 55 48. Ou Direction Achats Mutualisés :
Félicité MANIRAMBONA, gestionnaire de procédure : 03.80.69.41.33
2. OBJET DU MARCHÉ :
Maintenance, dépannage, travaux et modernisation des ascenseurs du patrimoine d'Orvitis.
Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire d'une durée de 5 ans à compter du 01/03/2025 ou de sa notification si celle-ci est postérieure à la date précitée.
La visite d'une partie des appareils concernés par le marché (la flop 10) est une condition de recevabilité de l'offre.
Cette visite obligatoire organisée aura lieu le jeudi 10 octobre 2024 à 9h00 à l'adresse suivante : 10 rue Ernest Renan à Chenôve (cf article 8 du règlement de la consultation).
3. DATE ET HEURE LIMITES DE RECEPTION DES PLIS :
Vendredi 25 octobre 2024 à 19h00
4. DATE D'ENVOI A LA PUBLICATION :
Le 23/09/2024
L2404602

Procédures adaptées



MAIRIE DE GENLIS

M. Martial MATHIRON, Maire
18 avenue du Général De Gaulle - 21110 GENLIS
Tél. : 03.80.47.98.98
mèl : marches.publics@mairie-genlis.fr
web : <https://www.genlis.fr/>
SIRET 21210292500014

Groupement de commandes : Non
L'avis implique un marché public
Objet : REHABILITATION DU REZ-DE-CHAUSSEE DU BATIMENT DU FORUM A GENLIS
Référence acheteur : MAPA_24-07
Type de marché : Travaux
Procédure : Procédure adaptée ouverte
Technique d'achat : Sans objet
Lieu d'exécution : Bâtiment Le Forum - 1 avenue du Général de Gaulle 21110 GENLIS
Durée : 9 mois.
Classification CPV :
Principale : 45262700 - Travaux de transformation de bâtiments
Complémentaires : 45454000 - Travaux de reconstruction
Forme du marché : Prestation divisée en lots : oui
Les variantes sont exigées : Non
Lot N° 1 - Terrassement - VRD - Espaces Verts - CPV 45112710
Lieu d'exécution : Bâtiment Le Forum - 1 avenue du Général de Gaulle - 21110 GENLIS
Lot N° 2 - Maçonnerie - Gros OEuvre - CPV 45262522
Lieu d'exécution : Bâtiment Le Forum - 1 avenue du Général de Gaulle - 21110 GENLIS
Lot N° 3 - Menuiserie extérieure aluminium - CPV 45421000
Lieu d'exécution : Bâtiment Le Forum - 1 avenue du Général de Gaulle - 21110 GENLIS
Lot N° 4 - Charpente - Couverture - CPV 45261000
Lieu d'exécution : Bâtiment Le Forum - 1 avenue du Général de Gaulle - 21110 GENLIS
Lot N° 5 - Serrurerie - Métallerie - CPV 44316500
Lieu d'exécution : Bâtiment Le Forum - 1 avenue du Général de Gaulle - 21110 GENLIS
Lot N° 6 - Doublage - Cloisons - Faux Plafonds - Peinture - CPV 44112300
Lieu d'exécution : Bâtiment Le Forum - 1 avenue du Général de Gaulle - 21110 GENLIS
Lot N° 7 - Menuiseries Intérieures Bois - Parquet - CPV 45421150
Lieu d'exécution : Bâtiment Le Forum - 1 avenue du Général de Gaulle - 21110 GENLIS
Lot N° 8 - Carrelage - Faïence - CPV 45430000
Lieu d'exécution : Bâtiment Le Forum - 1 avenue du Général de Gaulle - 21110 GENLIS
Lot N° 9 - CVC - Plomberie - CPV 45330000
Lieu d'exécution : Bâtiment Le Forum - 1 avenue du Général de Gaulle - 21110 GENLIS
Lot N° 10 - Electricité - Courant Faible - CPV 45311000
Lieu d'exécution : Bâtiment Le Forum - 1 avenue du Général de Gaulle - 21110 GENLIS
Lot N° 11 - Chambre Froide - CPV 42513000
Lieu d'exécution : Bâtiment Le Forum - 1 avenue du Général de Gaulle - 21110 GENLIS
Conditions de participation
Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :
Aptitude à exercer l'activité professionnelle :
Voir RC
Capacité économique et financière :
Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :
Voir RC
Référence professionnelle et capacité technique :
Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :
Voir RC
Marché réservé : NON
Réduction du nombre de candidats : Non
La consultation comporte des tranches : Non
Possibilité d'attribution sans négociation : Oui
Visite obligatoire : Oui
Visite obligatoire pour les lots 02, 07, 09 et 10 : Mercredi 2 octobre 2024, entre 9h et 12h ou Jeudi 3 octobre 2024, entre 9h et 12h ou Jeudi 10 octobre 2024, entre 9h et 12h
Critères d'attribution :
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).
Renseignements d'ordre administratifs :
Commande Publique
Tél : 03 80 47 98 98
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui
Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite
Remise des offres : 18/10/24 à 12h00 au plus tard.
Envoi à la publication le : 23/09/24
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.
Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <https://www.marches-publics.info/>
L2404604

le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Journal hebdomadaire régional
LE JOURNAL DU PALAIS
SAS au capital de 235.000 € - R.C.S. 015 750 243 Dijon
Société du groupe ForumEco

Siège social : 2 B avenue de Marbotte - 21000 DIJON
Tél. : 03.80.68.25.55 - Fax : 03.80.68.25.56
Site internet : www.journal-du-palais.fr

Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15 et de 14h à 17h30

Principal associé : Générale de Participations

Représentant légal et directeur de la publication : Benjamin BUSSON

Directeur : Jacques STAKLIN

Rédactrice en chef : Emmanuelle DE JESUS

Rédaction : Frédéric CHEVALIER - Militine GUINET - Killian ROBLLOT

Parution le lundi - Prix du numéro : 2 €
Abonnement annuel : 120 €

Imprimé sur les rotatives de Rotimpres
Polignon Pla de L'Estany s/n
1781 AIGUAVIVA-GIRONA (Espagne)

Dépôt légal à parution - ISSN 2742-6084 - N° CPPAP : 1128 I 83851

Service annonces légales : annoncelegale.jdp@legalnet.org
Rédaction : redaction.jdp@legalnet.org

Annances légales

Tous les appels d'offres de votre département sur journal-du-palais.fr

Procédures adaptées

Commune de ROUVRES EN PLAINE

Avis d'appel public à la concurrence

Marché public de travaux

DÉNOMINATION ET COORDONNÉES COMPLÈTES DE LA COLLECTIVITÉ : Commune de ROUVRES EN PLAINE, 1 Grande Rue - 21110 ROUVRES EN PLAINE - Tél. : 03.80.39.81.24.
MODE DE PASSATION : Procédure adaptée établie en application des articles R.2123-1 et L2123-1 du code de la commande publique.

OBJET DU MARCHÉ : Aménagement Rue de la Liote.

Code CPV : 45233140-2 (travaux routiers).

LOT UNIQUE : Réseaux, VRD et Espaces verts.

DURÉE ESTIMÉE D'EXÉCUTION DES TRAVAUX : 55 jours ouvrés.

Le dossier peut être également consulté et téléchargé sur la plateforme : <https://www.marches-securises.fr> sous la référence : ROUVRESLIOTE24.

REMISE DES PLIS OBLIGATOIREMENT PAR VOIE ÉLECTRONIQUE : La remise des plis est autorisée, sur la plateforme <https://www.marches-securises.fr> les conditions précisées au règlement de la consultation.

CRITÈRES D'ATTRIBUTION : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation

Une négociation pourra être engagée avec les candidats des 3 offres les mieux notées après analyse des plis au vu des critères de jugement. Elle pourra porter sur tous les éléments de l'offre.

Contact pour les renseignements relatifs aux voies et délais de recours : Tribunal Administratif de Dijon, 22 rue d'Assas, BP 61616 - 21016 DIJON - Tél. : 03.80.73.91.00 - Fax : 03.80.73.39.89 - Courriel : greffe.ta-dijon@juradm.fr

DATE LIMITE DES OFFRES : 25/10/24 à 12h.

DATE D'ENVOI DE LA PUBLICATION : 27/09/2024.

L2404709

Côte-d'Or



LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

ANNAPHARM

Société de participations financières de profession libérale de pharmaciens d'officine par actions simplifiée au capital de 1.817.500 euros
Siège social :
8 Ter rue Grange Brulée
21490 RUFFEY LES ECHIREY
En cours de constitution - R.C.S. Dijon

Avis de constitution

ASSP du 05/08/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
FORME : SPFPL sous forme de SAS.
DÉNOMINATION : ANNAPHARM.
SIÈGE : 8 Ter rue Grange Brulée - 21490 RUFFEY LES ECHIREY.
DURÉE : 99 ans. CAPITAL : 1.817.500 €. OBJET : La détention de parts ou d'actions de sociétés d'exercice libéral ayant pour activité l'exercice de la profession libérale de pharmacien d'officine, à l'exclusion de toute exploitation personnelle directe de pharmacie. PRÉSIDENT : Annabelle POILLOTTE, 8 Ter rue Grange Brulée - 21490 RUFFEY LES ECHIREY. R.C.S. DIJON. L2404617

BLEUE

Société civile immobilière au capital de 1.000 euros
Siège social :
5 A Rue Joseph Jacquard
21300 CHENOVE

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CHENOVE du 16 septembre 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME SOCIALE : Société civile immobilière.
DÉNOMINATION SOCIALE : BLEUE.

SIÈGE SOCIAL : 5 A Rue Joseph Jacquard - 21300 CHENOVE.

OBJET SOCIAL : La société a pour objet en France et à l'étranger :

l'acquisition et l'exploitation de tous immeubles ou parties d'immeubles ainsi que tous biens et droits immobiliers ; l'administration et la gestion par voie de location ou autrement de ces biens immobiliers et de tous autres biens dont elle viendrait à être propriétaire ;

éventuellement la vente des biens ainsi acquis ; et, plus généralement, directement ou indirectement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement et indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, à cet objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires susceptibles d'en favoriser le développement ou la réalisation, à condition d'en respecter le caractère civil.

DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL SOCIAL : 1.000 €, constitué uniquement d'apports en numéraire.

GÉRANCE : SARL DA, ayant son siège social 5 A Rue Joseph Jacquard, 21300 CHENOVE, immatriculée au RCS de DIJON n° 828 752 030.

CLAUSES RELATIVES AUX CESSIONS DE PARTS : agrément requis dans tous les cas ; agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis : La gérance.

L2404687



LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

PHARMAFAB

Société de participation financière de profession libérale de pharmaciens d'officine par actions simplifiée au capital de 1.817.500 euros
Siège social :
10 B rue de la Charme
21370 VELARS SUR OUCHE
En cours de constitution R.C.S. Dijon

Avis de constitution

ASSP du 05/08/2024, il a été constitué la société : FORME : SPFPL sous forme de SAS. DÉNOMINATION : PHARMAFAB. SIÈGE : 10 B rue de la Charme - 21370 VELARS SUR OUCHE. DURÉE : 99 ans. CAPITAL : 1.817.500 €. OBJET : La détention de parts ou d'actions de sociétés d'exercice libéral ayant pour activité l'exercice de la profession libérale de pharmacien d'officine, à l'exclusion de toute exploitation personnelle directe de pharmacie. PRÉSIDENT : Fabrice VEYRE, 10 B rue de la Charme - 21370 VELARS SUR OUCHE. IMMATRICULATION : Au R.C.S. de DIJON. L2404621

AUTO ECOLE GLOBE DRIVE

Aux termes d'un acte SSP en date du 25/09/2024, il a été institué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION SOCIALE : AUTO ECOLE GLOBE DRIVE.
SIÈGE SOCIAL : 25, route de Beaune CD974 - 21550 LADOIX SERRIGNY CIDEX 12.

OBJET SOCIAL : - Auto-école, l'enseignement et la pédagogie de la conduite de tous véhicules terrestre à moteur ;

- La préparation à l'obtention du permis officiel autorisant la conduite de toute catégorie de véhicules automobiles, de motocyclettes de toute cylindrée, de véhicules de transport en commun ;

- L'enseignement et la pédagogie de la conduite préventive et autres dérivés contribuant à une plus grande sécurité routière ;

- La participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL SOCIAL : 4.000 €, constitué uniquement au moyen d'apport en numéraire.

GÉRANCE : Rui DOS SANTOS TOMAS demeurant 35 A, rue des Plantes - 21700 PREMEAUXPRISSEY.

CLAUSES RELATIVES AUX CESSIONS DE PARTS : les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné par décision collective extraordinaire.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

La gérance.

L2404687

DERNIER DELAI POUR DEPOSER VOS ANNONCES LEGALES

POUR UNE PUBLICATION LE LENDEMAIN DEPOSER VOS ANNONCES AVANT 16HEURES

03.80.68.25.55.

annoncelegale.jdp@legalnet.org

EURL TH AUDIT CONSEIL

Avis est donné de la constitution de la EURL TH AUDIT CONSEIL, au capital de 5.000 €.

SIÈGE : 8 rue Parmentier - 21000 DIJON.

DURÉE : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de DIJON.

OBJET SOCIAL : La société a pour objet :

- l'exercice de la profession d'expert-comptable dès son inscription au Tableau de l'Ordre des experts-comptables ;

- l'exercice de la profession de commissaire aux comptes, dès son inscription sur la liste des commissaires aux comptes.

Elle peut réaliser toutes opérations qui se rapportent à cet objet social et qui sont compatibles avec celui-ci, dans les conditions fixées par les textes législatifs et réglementaires.

Elle peut notamment détenir des participations dans des entreprises de toute nature sous le contrôle du conseil régional de l'Ordre dans les conditions fixées par le règlement intérieur de l'Ordre des experts-comptables.

Le montant des apports en numéraire s'élève à 5.000,00 €.

GÉRANT : Monsieur Théophile HELD, demeurant 31 CHEMIN DU BOISY 1004 LAUSANNE. L2404680

MODIFICATION

DE STATUTS

ALCYONE

SCI au capital de 1 000 €

Siège social : 3 B RUE DE LA PLANCHOTTE

21120 MARCILLY SUR TILLE

RCS de DIJON n°882 035 629

Transfert de siege

L'AGM du 30/05/2024 a décidé le transfert du siège social au 1 Rue de l'Arcon, HAMEAU DE PALUS, 21580 SALIVES à compter du 30/05/2024.

Mention : RCS de DIJON L2403725

PASDERON

PASDERON - Société civile - au capital de 152,45 euros - Siège social : 26 B Avenue Victor Hugo 21000 DIJON - 351 821 137 RCS DIJON : le 31/08/2024, transfert de siège social au 7 Bis Rue de Bellevue 21240 TALANT et modification des statuts. L2404360

BW CONSEIL IMMO

BW CONSEIL IMMO - Société à responsabilité limitée - Au capital de 2 000 euros - Siège social : 24 Route d'Izeure 21910 NOIRON-SOUS-GEVREY - 820 640 506 R.C.S. DIJON : Par décision du 15/09/2024, l'associée unique a décidé de l'augmentation du capital de 198.00,00 € par l'incorporation de réserves et statuts modifiés. L2404407

DEH-ECOTEL

Société par actions simplifiée

au capital de 167.000 Euros

Siège social :

28 boulevard de Chicago

21000 DIJON

842 484 313 R.C.S. Dijon

L'AGM du 31 août 2024, a pris acte que le mandat de président est assuré, depuis le 31 juillet 2024, par la SAS MUEL-DIJON EQUIPEMENTS HOTELIERS (anciennement dénommée SAS MUEL), au capital de 1.116.000 €, ayant son siège social 73 avenue Victor Hugo - 21000 DIJON, immatriculée au R.C.S. de DIJON sous le numéro 480 900 083, suite à la fusion-absorption intervenue entre la SAS DIJON EQUIPEMENTS HOTELIERS, société absorbée et ancienne présidente, et la SAS MUEL, société absorbante.

Pour avis : Le président.

L2404542

Côte-d'Or

CONSTITUTION

DE SOCIETE



2 bis rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY

R2 GLOBAL

Avis de constitution

Il a été constitué une société par acte sous seing privé signé électroniquement en date du 23 septembre 2024.

DÉNOMINATION : R2 GLOBAL.

FORME : EURL.

OBJET : La société a pour objet, en France et dans tous pays : - la prise de participation dans toutes sociétés ou groupements ; - l'acquisition de tous titres, actions, valeurs mobilières, parts sociales ou droit sur ces titres, actions, valeurs ou parts, dans toutes sociétés, quels que soient leur forme et leur objet ; - la gestion de ses intérêts et participations et l'animation des filiales ; - l'acquisition par tous moyens, la propriété avec édification de construction, l'administration et l'exploitation, directe ou indirecte, de tous immeubles bâtis ou non bâtis, dont elle pourra devenir propriétaire ; - éventuellement et exceptionnellement, l'aliénation de ceux des immeubles devenus inutiles à la société au moyen de vente, échange ou apport en société ; Et pour la réalisation de cet objet : - la création, l'acquisition, la prise en location - gérance et l'exploitation de tous autres fonds de même nature ou de nature analogue ou connexe à l'objet social ; - la participation directe ou indirecte de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer ayant un objet similaire ou connexe à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres, parts ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou autrement ; - et, plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et tous objets similaires ou connexes, ou pouvant contribuer au développement de la société.

DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 années.

CAPITAL SOCIAL FIXE : 366.680 €.

SIÈGE SOCIAL : 31 rue Buffon - 21240 TALANT.

La société sera immatriculée au R.C.S. de DIJON.

GÉRANT : Monsieur Rodolphe ROY, demeurant 31 rue Buffon - 21240 TALANT.

Pour avis.

L2404668

SCM CHADOCS

Avis de constitution

Aux termes d'un ASSP en date du 18/09/2024, il a été constitué une société civile de moyens au capital de 120 €, dénommée SOCIÉTÉ CIVILE DE MOYENS CHADOCS, dont le siège social est situé 17, rue de la Petite Fin à FONTAINE LES DIJON (21121), qui a pour objet la mise en commun de moyens permettant l'exercice de la Médecine. Sa durée est de 99 ans à compter de la date de son immatriculation au RCS de DIJON. Clause d'agrément : les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les cessions au profit de tiers étrangers à la société ne peuvent intervenir qu'avec l'agrément de la majorité simple des associés présents ou représentés ; le cédant prenant part au vote. Le Dr Charlotte LALLEMAND, demeurant 23 Ter, rue de la Motte - 21490 RUFFEY LES ECHIREY et le Dr Charline HUET, demeurant 5, allée du Chardonnay - 21160 MARSANNAY LA COTE, assurent la gérance pour une durée indéterminée.

Pour avis.

L2404591



SMG Structure

Avis de constitution

Il a été constitué une société par acte SSP, en date du 12/09/2024, à Semur-en-Auxois.

DÉNOMINATION : SMG Structure.

FORME : SASU.

OBJET : Acquisition, détention, gestion de toutes participations dans tout secteur économique ; Gestion, achat, vente de tout portefeuille d'actions, de parts, d'obligations et de titres de toutes sortes ; Assistance, conseil de toute personne physique et morale.

DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 années(s).

CAPITAL SOCIAL FIXE : 1.200.000 € divisé en 400 actions de 3.000 € chacune, toutes attribuées à l'associé unique.

CESSION D'ACTIONNAIRES ET AGRÈMENT : Tant que la société demeure unipersonnelle, toutes les transmissions d'actions s'effectuent librement.

SIÈGE SOCIAL : 21 avenue Pasteur - 21140 SEMUR EN AUXOIS.

La société sera immatriculée au R.C.S. DIJON.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ET EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Dans les conditions statutaires et légales.

A ÉTÉ NOMMÉ PRÉSIDENT : M. Samuel GALAUD, dmt 21 avenue Pasteur - 21140 SEMUR EN AUXOIS.

Pour avis : Le président.

L2404609



MN Stockage

Avis de constitution

Il a été constitué une société par acte sous seing privé en date du 20 septembre 2024, à VILLERS LES POTS :

DÉNOMINATION : MN Stockage.

FORME : Société par actions simplifiée.

OBJET : location, achat, vente ou autrement de garage/box de stockage et de tous autres biens immobiliers.

DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 années(s).

CAPITAL SOCIAL FIXE : 1.000 € divisé en 100 actions de 10 € chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.

CESSION D'ACTIONNAIRES ET AGRÈMENT : la transmission des actions émises par la Société s'opère par un virement de compte à compte sur production d'un ordre de mouvement. Ce mouvement est inscrit sur le registre des mouvements coté et paraphé.

Les associés s'interdisent formellement, sous peine d'exclusion de la Société et de nullité des cessions intervenues en violation des stipulations du présent article, de céder ou transmettre, sous quelque forme que ce soit, à titre onéreux ou gratuit, en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit, tout ou partie des actions qu'ils détiennent et viendraient à détenir dans la Société, à toute personne physique ou morale, exploitant des activités concurrentes de celles de la Société, ou à une personne physique ou morale, cliente ou fournisseur de la Société et susceptible de mettre en péril les intérêts, les activités ou la situation de la Société.

En cas de cession/rachat d'actions, les associés donneront priorité à l'associé restant.

SIÈGE SOCIAL : 46 rue des Rosiers - 21130 VILLERS LES POTS.

La société sera immatriculée au RCS de DIJON.

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Tout actionnaire peut participer aux assemblées : chaque action donne droit à une voix.

Ont été nommés : PRÉSIDENT : M. Aymeric MARTIN, 46 rue des Rosiers - 21130 VILLERS LES POTS.

DIRECTEUR GÉNÉRAL : M. Florian NICOLAS, 39 E rue des Rosiers - 21130 VILLERS LES POTS.

Pour avis : Le Président.

L2404688

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

FIDAL
AVOCATS

Marbotte Plaza - 2 B avenue Marbotte
21000 DIJON

ROYER DECAF

S.A au capital de 40.000 Euros
Siège social :
13 rue de la Houe - 21800 QUETIGNY
R.C.S. Dijon 309 305 167

Aux termes du procès-verbal du Conseil d'Administration du 30 mai 2024, il a été :

- Décidé de transférer le siège social de QUETIGNY (21800), 13 rue de la Houe à CHEVIGNY SAINT SAUVEUR (21800), 12 rue Nicolas de Condorcet, à compter de cette date, sous réserve de sa ratification par la prochaine Assemblée Générale ;

- De modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Aux termes du procès-verbal de délibération de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 27 juin 2024, il a été :

- Pris acte de la démission de Monsieur Bruno THIEULLET de ses fonctions d'administrateur à compter du même jour et il a été décidé de nommer en remplacement de Monsieur Bruno THIEULLET, démissionnaire : Madame Laurence VEILLEROT, née le 13 septembre 1964 à PARIS 17^{ème} (75), demeurant 36 rue Jean-Pierre Timbaud - 92400 COURBEVOIE pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2027 et qui statuera sur les comptes de l'exercice écoulé ;

- Décidé de ratifier ledit transfert de siège social.

L'avis précédemment publié relatif au siège social sera donc modifié comme suit :

Article 4. - SIEGE SOCIAL
ANCIENNE MENTION : Le siège social est fixé à QUETIGNY (21800), 13 rue de la Houe. (Le reste de l'article demeure sans changement).

NOUVELLE MENTION : Le siège social est fixé à CHEVIGNY SAINT SAUVEUR (21800), 12 rue Nicolas de Condorcet. (Le reste de l'article demeure sans changement).

L2404601

**SCEV Famille
Faiveley &
Associés**

Société civile d'exploitation viticole au capital de 819.200 euros
Siège social : 10, rue de la Poste
21200 SAINTE-MARIE-LA-BLANCHE
802 913 145 RCS DIJON

Avis de modifications

Par décisions unanimes du 28/06/24 les associés ont à compter de cette même date :

- décidé de transformer la forme de la société en société civile d'exploitation viticole,

- constaté la fin des fonctions de gérant de M.Erwan Faiveley,

- nommé en qualité de gérant M.Jérôme Flous demeurant 10 rue de la Poste 21200 Sainte-Marie-la-Blanche,

- transféré le siège social du 8 rue du Tribourg 21700 Nuits-Saint-Gorges au 10 rue de la Poste 21200 Sainte-Marie-La-Blanche,

- modifié la dénomination de la société de «GFV Famille Faiveley & Associés» par «SCEV Famille Faiveley & Associés»,

- d'adapter l'objet social de la façon suivante :

« L'exploitation de tous biens agricoles ou viticoles soit directement, soit par voie de fermage, de métayage, de prise à bail ou selon toute autre modalité.

La vente et éventuellement la transformation conformément aux usages viticoles des produits de cette exploitation ainsi que les activités qui sont dans le prolongement des actes de production réalisés par la société ou qui ont pour support l'exploitation.

La propriété, la jouissance et l'administration d'immeubles et droits immobiliers à destination agricole aux fins de création ou de conservation d'une exploitation agricole.»

Mentions au RCS de Dijon
L2404504

HYNOV

Société par actions simplifiée
Au capital de 77 570,00 euros
Siège social : 24, rue de la Mouche
Zone Industrielle de la Mouche
69540 IRIGNY
R.C.S. : LYON 507 496 636

Avis de transfert

PERSONNE HABILITEE A
ENGAGER LA SOCIETE :
Monsieur Gérard THEVENOT,
Président, demeurant CD 7, 21380
MESSIGNY ET VANTOUX.

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 17 septembre 2024 :

Le siège social a été transféré à 1, rue de la Petite Fin, 21121 FONTAINE LES DIJON, à compter du même jour.

En conséquence, la Société qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de LYON sous le numéro SIREN 507 496 636 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

L'article « Sièges sociaux » des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis.

L2404510

GFV DES ADROITS

Groupement foncier agricole
au capital de 51.000 euros
Siège social :
13 rue du Pont
21400 GOMMEVILLE
902 501 949 R.C.S. Dijon

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 26 mars 2024, l'associé unique a constaté que les fonctions de gérant de Monsieur Alain GILLON ont cessé à la date de son décès au 28 mars 2023 nommé Monsieur Paul GILLON, demeurant ferme de la Fontaine - 21400 POTHIERES et Monsieur Julien GILLON, demeurant 9 rue Francis Pouleuc - 21400 CHATILLON SUR SEINE, cogérants pour une durée illimitée à compter du 26 mars 2024.

Pour avis : La gérance.

L2404527

DEHM

Société par actions simplifiée
Au capital de 178.000 Euros
Siège social :
28 Boulevard de Chicago
21000 DIJON
842 568 107 RCS Dijon

L'AGO du 31 août 2024, a pris acte que le mandat de Président est assuré, depuis le 31 juillet 2024, par la SAS MJEL-DIJON EQUIPEMENTS HOTELIERS (anciennement dénommée SAS MUEL), au capital de 1.116.000 €, ayant son siège social 73 Avenue Victor Hugo - 21000 DIJON, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 480 900 083, suite à la fusion-absorption intervenue entre la SAS DIJON EQUIPEMENTS HOTELIERS, société absorbée et ancienne Présidente, et la SAS MUEL, société absorbante.

Pour Avis : Le président.

L2404543

FIDAL
AVOCATS

Marbotte Plaza - 2 B avenue Marbotte
21000 DIJON

**SAINT MENET
SASU**

SAS au capital de 1.300.000 Euros
Siège social :
12 Rue Nicolas de Condorcet
21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR
RCS Dijon 432 061 133

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associé unique du 10 juin 2024, après qu'il ait été constaté que le mandat de la Société EXCO SOCODEC, Commissaire aux Comptes titulaire, était arrivé à expiration, il a été décidé, après avoir vérifié que les seuils fixés par la loi PACTE du 22 mai 2019 n'étaient pas atteints, de ne pas le renouveler dans ses fonctions.

Pour avis.

L2404606

FIDAL
AVOCATS

Marbotte Plaza - 2 B avenue Marbotte
21000 DIJON

**LES NOUES
DE SEINE SASU**

SAS au capital de 640.600 Euros
Siège social :
12 Rue Nicolas de Condorcet
21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR
RCS Dijon 433 147 410

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associé unique du 10 juin 2024, après qu'il ait été constaté que le mandat de la Société EXCO SOCODEC, Commissaire aux Comptes titulaire, était arrivé à expiration, il a été décidé, après avoir vérifié que les seuils fixés par la loi PACTE du 22 mai 2019 n'étaient pas atteints, de ne pas le renouveler dans ses fonctions.

Pour avis.

L2404610

FIDAL
AVOCATS

Marbotte Plaza - 2 B avenue Marbotte
21000 DIJON

OPTIQUE GEFFROY

SASU au capital de 375.000 Euros
Siège social :
13 rue de la Houe - 21800 QUETIGNY
R.C.S. Dijon 334 284 593

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associé unique du 10 juin 2024, il a été décidé de transférer le siège social de QUETIGNY (21800), 13 rue de la Houe à CHEVIGNY SAINT SAUVEUR (21800), 12 rue Nicolas de Condorcet, à compter de cette date et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

L'avis précédemment publié sera donc modifié comme suit :

ARTICLE 4. - SIEGE SOCIAL.
ANCIENNE MENTION : Le siège social est fixé à QUETIGNY (21800), 13 rue de la Houe. (Le reste de l'article demeure sans changement).

NOUVELLE MENTION : Le siège social est fixé à CHEVIGNY SAINT SAUVEUR (21800), 12 rue Nicolas de Condorcet. (Le reste de l'article demeure sans changement).

Pour avis.

L2404615

FIDAL
AVOCATS

Marbotte Plaza - 2 B avenue Marbotte
21000 DIJON

VISUAL-SACOL

SASU au capital de 156.722 Euros
Siège social : 13 Rue de la Houe
21800 QUETIGNY
RCS Dijon 334 284 593

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associé unique du 10 juin 2024, il a été décidé de transférer le siège social de QUETIGNY (21800), 13 Rue de la Houe à CHEVIGNY SAINT SAUVEUR (21800), 12 Rue Nicolas de Condorcet, à compter de cette date et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

L'avis précédemment publié sera donc modifié comme suit :

Article 4. - Sièges sociaux.
ANCIENNE MENTION
Le siège social est fixé à QUETIGNY (21800), 13 Rue de la Houe.

(Le reste de l'article demeure sans changement).

NOUVELLE MENTION
Le siège social est fixé à CHEVIGNY SAINT SAUVEUR (21800), 12 Rue Nicolas de Condorcet.

(Le reste de l'article demeure sans changement).

Pour avis.

L2404618

LEGi Société
d'avocats
CONSEILS

**LEGI CONSEILS
BOURGOGNE**

Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

CLIMAT'IS

Société par actions simplifiée
au capital de 8.000 euros
Siège social :
1 impasse des Sammies
ZA Les Champs Blancs
21120 MARCILLY SUR TILLE
793 830 456 R.C.S. Dijon

ASSP 23/09/2024, l'associée unique a décidé la transformation de la société en SAS à compter du 23/09/2024, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la société. La dénomination de la société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 8.000 €.

CESSION D'ACTION : La cession des actions de l'associé unique est libre. En cas de pluralité d'associés, agrément préalable de la collectivité des associés.

DROIT DE VOTE : Chaque action donne droit à 1 voix. Sous sa forme à responsabilité limitée, la société était gérée par David FLATTOT. Sous sa nouvelle forme de SAS, la société est dirigée par la SARL F.B.H. (850 669 722 R.C.S. DIJON), 1 impasse des Sammies - 21120 MARCILLY SUR TILLE. R.C.S. DIJON.

Pour avis.

L2404619

LEGi Société
d'avocats
CONSEILS

**LEGI CONSEILS
BOURGOGNE**

Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

F.E.S.

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 Euros
Siège social : 1 Impasse des Sammies
ZA LES CHAMPS BLANCS
21120 MARCILLY SUR TILLE
851 773 770 RCS Dijon

ASSP 23/09/2024, l'associée unique a décidé la transformation de la Société en SAS à compter du 23/09/2024, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 1 000 euros. Cession d'actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. En cas de pluralité d'associés, agrément préalable de la collectivité des associés - Droit de vote : chaque action donne droit à 1 voix. Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par David FLATTOT. Sous sa nouvelle forme de SAS, la Société est dirigée par la SARL F.B.H. (850 669 722 RCS DIJON), 1 impasse des Sammies 21120 MARCILLY SUR TILLE. RCS DIJON.

Pour avis.

L2404620

L EPOC

EUURL au capital de 7 650 €
Siège social : 1 avenue du Puits
d'Argent
21310 BELLENEUVE
RCS de DIJON n°437 534 894

Transfert de siège

L'AGE du 01/08/2024 a décidé le transfert du siège social au 19 rue René Coty, 21000 DIJON à compter du 01/08/2024.

Mention : RCS de DIJON

olivier DUSS

L2404626

ACTIS
AUDIT
CONSEIL
EXPERTISE
COMPTABLE

**IMMOBILIERE
PERRAUD**

Société civile immobilière
au capital de 1.500 euros
Siège social :
46 bis route des Grands Crus
21220 MOREY ST DENIS
529 147 464 R.C.S. Dijon

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 11 août 2023, Karine LAFOND, épouse PERRAUD, demeurant 46 bis route des Grands Crus - MOREY ST DENIS (21220), a été nommée en qualité de gérante pour une durée ILLIMITÉE, en remplacement de Monsieur Eric PERRAUD, décédé le 01 août 2023.

Aux termes d'une délibération en date du 28 février 2024, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérante Madame Priscille PERRAUD, demeurant à LYON (69001), 21 rue d'Alsace Lorraine, pour une durée illimitée, à compter du même jour.

L'article 16 des statuts a été modifié en conséquence et le nom de Monsieur Eric PERRAUD a été remplacé par celui de Madame Karine LAFOND, épouse PERRAUD et le nom de Madame Priscille PERRAUD a été ajouté.

Modification sera faite au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis : La gérance.

L2404692

LEGi Société
d'avocats
CONSEILS

**LEGI CONSEILS
BOURGOGNE**

Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

LDA

Société civile au capital de 500 euros
Siège social : 1 rue du Carré au Frêne
21560 REMILLY SUR TILLE
843 219 262 RCS DIJON

DAU 19.09.2024 : Transformation de la société LDA en société civile.

Anciennes mentions :
Forme : société de participations financières de professions libérales à responsabilité limitée

Objet social : La détention de parts ou d'actions de sociétés d'exercice libéral ayant pour activité l'exercice de la profession libérale d'avocat. La participation à tout groupement de droit étranger ayant pour objet l'exercice de ladite profession. Toutes activités accessoires en relation avec son objet et destinées exclusivement aux sociétés ou aux groupements dont elle détient des participations.

Nouvelles mentions :
Forme : Société civile

Objet social : La détention et la gestion de portefeuille de tous produits monétaires, actions, OPC, SCPI, et de toutes valeurs mobilières. Exceptionnellement, et sous réserve que cela ne remette pas en cause le caractère civil de l'objet de la Société, la vente des participations devenues non nécessaires à l'activité. Le recours à tous moyens de financement pour l'acquisition, la gestion et la prise de ces participations. Toutes opérations financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son développement, à condition d'en respecter le caractère civil.

Clauses relatives aux cessions de parts : Les parts ne peuvent être cédées ou transmises, à titre onéreux ou à titre gratuit, qu'avec le consentement des associés donné dans la forme et les conditions d'une décision collective ordinaire.

RCS DIJON

La gérance

L2404674

LEGi Société
d'avocats
CONSEILS

**LEGI CONSEILS
BOURGOGNE**

Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

**GAEC
DES DEUX RIVES**

Groupement agricole d'exploitation
en commun au capital de
603.525 Euros
Siège social :
8 rue de Verdérie - 21820 CHIVRES
482 663 267 R.C.S. Dijon

DAU 05/09/2024
- Augmentation du capital social pour le porter de 464.250 € à 603.525 € à effet du 01/08/2024 ;

- Transformation, à compter rétroactivement du 01/08/2024, de l'EARL DES DEUX RIVES en GAEC DES DEUX RIVES reconnu par le comité départemental d'agrément des GAEC de Côte d'Or, le 29 août 2024 sous le numéro 1397.

R.C.S. DIJON.

Pour avis : La gérance.

L2404685

**LES MENUISERIES
BOURGUIGNONNES**

Suivant décision en date du 02/01/2024, l'associé unique de la société LES MENUISERIES BOURGUIGNONNES, SARL au capital de 1.500 €, siège social : 26 Route de Talmay - 21310 RENEVE, RCS DIJON 509 982 088, a décidé de transférer le siège social pour le fixer au 23 Rue Thimonnier - 21000 DIJON à compter du même jour, les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis : La gérance.

L2404667

ACTIS
AUDIT
CONSEIL
EXPERTISE
COMPTABLE

PERRBAL

Société par actions simplifiée
au capital de 7.500 Euros
Siège social :
Rue des Terres d'Or
21220 GEVREY CHAMBERTIN
831 287 164 RCS Dijon

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 11 Août 2023, il résulte que Madame Valentine PERRAUD, demeurant 16 A Avenue de la Citadelle, TALANT (21240) a été nommée en qualité de Directrice Générale en remplacement de Monsieur Eric PERRAUD, décédé.

Les articles 17 et 38 des statuts ont été modifiés en conséquence et le nom de Monsieur Eric PERRAUD a été remplacé par celui de Madame Valentine PERRAUD.

Pour avis : La présidente.

L2404695

**ELITE 360
CONSEILS
ET COURTAJE**

Société à responsabilité limitée
Unipersonnelle
au capital de 1.000 Euros
Siège social :
13 rue Marguerite Yourcenar
21000 DIJON
851 877 548 00012 RCS Dijon

Aux termes d'une décision en date du 20/09/2024 l'Associée Unique a décidé : de transférer le siège social du 13 rue Marguerite Yourcenar - 21000 DIJON au 113 rue Général Fauconnet - 21000 DIJON à compter du 20/09/2024, et de modifier en conséquence l'article Numéro 4 des statuts.

Pour avis : La gérance.

L2404705

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

LIBRAIRIE
CHAT MIRABEL

L'AGO du 29/08/2024 de la société LIBRAIRIE CHAT MIRABEL (SARL au capital de 10 000 €, ayant son siège 6 rue Paul Auban, 21310 MIREBEAU SUR BEZE, immat 833 035 579 RCS DIJON) a pris acte de la démission de la gérante Nadine JOBARD et a nommé en remplacement Josiane FROEHLI, (demeurant 18 rue Saint-Prudent 21310 BEZE), nouvelle gérante, pour une durée illimitée.
L2404679

SOCIETE VINICOLE
DE CHARREY-
SUR-SEINE

Société par actions simplifiée
Au capital de 300.000 Euros
Siège social :
Rue du Pré Content
21400 POTHIERES
391 898 137 RCS Dijon

L'AGE du 05/09/2024 a décidé de modifier l'objet social de la société dont la nouvelle activité est la location de bâtiments pour son compte propre. Les activités exercées antérieurement ont été supprimées soit : La vinification de vins tranquilles et effervescents, la commercialisation de vins et spiritueux, la commercialisation de produits annexes et/ou complémentaires.
Les statuts ont été modifiés.
Pour avis.

L2404691

POURSUITE D'ACTIVITE

BRICE MIOLANE

BRICE MIOLANE SARL - au capital de 4 000,00 € - 3 Rue du Champ aux Pierres 21850 SAINT-APOLLINAIRE 524 718 947 RCS DIJON : le 15/06/2024, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
L2402573

BOUCHERIE
DESSERTAU

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 3 750 Euros
Siège Social : Route de Lyon
21530 LA ROCHE EN BRENIL
R.C.S. : Dijon 453 790 248

L'associé unique en date du 4 novembre 2022, statuant conformément à l'article L 223-42 du Code de Commerce, a décidé de ne pas dissoudre la Société. Mention sera faite au RCS de DIJON.
Pour avis.

L2404537



BWE 21

Société à responsabilité limitée
au capital de 1.000 Euros
Siège social :
38 bis rue de la Corvée
21000 DIJON
R.C.S. Dijon B 825 346 927

Par décision du 30 juin 2022 l'associé unique, statuant conformément à l'article L 223-42 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la société. Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.
L2404686

KD FINITION

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 800 euros
Siège social : 13 Rue de Villemoron
21580 CUSSEY LES FORGES
751519760 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 28 septembre 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis La Gérance

L2403116

DISSOLUTION
DE SOCIETE

SCI MALOU

Suivant AGE réunie le 05 septembre 2024, les associés de la société SCI MALOU, SCI au capital de 100 €, siège social : 25 rue des Cents Ecus - 21000 DIJON, R.C.S. DIJON 525 339 107, ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Ils ont nommé comme liquidateur Monsieur Alexandre HULIN, demeurant 13 rue Gustave Noblemaire - 21000 DIJON, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'ont autorisé à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 25 rue des Cents Ecus - 21000 DIJON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis : Le liquidateur.
L2404531

LEGI CONSEILS
BOURGOGNE

Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

CMF

Société civile en liquidation au capital de 1 000 euros
Siège social : 41 avenue Recteur M. Bouchard 21640 GILLY-LES-CITEAUX
Siège de liquidation : 45 avenue Recteur M. Bouchard 21640 GILLY-LES-CITEAUX
448 664 946 RCS DIJON

Avis
de dissolution anticipée

DUA 31/12/2023 : dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Liquidateur : M^{me} Agnès BILLAUT, demeurant 45 avenue Recteur M. Bouchard 21640 GILLY-LES-CITEAUX, pour toute la durée de la liquidation. Siège de liquidation : 45 avenue Recteur M. Bouchard 21640 GILLY-LES-CITEAUX. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au RCS.

Pour avis, Le Liquidateur
L2404701

DREAM GEEK

SAS au capital de 5.000 Euros
Siège social :
13 Impasse du Clos Maire
21200 BEAUNE
RCS de DIJON n°818 211 831

Avis de dissolution

L'assemblée générale extraordinaire du 23/09/2024 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 23/09/2024. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur M. BERNARD Mickaël, demeurant 81 Faubourg Saint-Nicolas 21200 BEAUNE et a fixé le siège de la liquidation au siège social de la société. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
L2404595

CLOTURE

DE LIQUIDATION

FIDAL
AVOCATS

Marbotte Plaza - 2 B avenue Marbotte
21000 DIJON

AVOCATS - BUET
& ASSOCIES

SELARL au capital de 150.000 Euros
Siège social :
19 rue de la Maladière
21121 DAIX
R.C.S. Dijon 421 321 134

L'associé unique a, en date du 23 septembre 2024 approuvé les comptes définitifs de la liquidation, donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a constaté la clôture de la liquidation.

Les comptes seront déposés au R.C.S. de DIJON.

Le liquidateur.
L2404594



LATADER

SARL en liquidation amiable
au capital de 1.000,00 Euros
Siège :
88 rue des Godrans - 21000 DIJON
888 050 945 R.C.S. Dijon

Avis de clôture
de liquidation amiable

Au vu du procès-verbal du 24/01/2024, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'ont déchargé de son mandat et ont prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au R.C.S. de DIJON.
Pour avis.

L2404623

LA FLUFFY
COMPAGNIE

SASU en liquidation
au capital de 1.000 Euros
Siège social :
1 chemin du Paquier - 21250 GLANON
951 750 710 R.C.S. Dijon

Par décision de l'associée unique du 15/05/2024, il a été décidé d'approuver le compte définitif de liquidation, de décharger Madame Célia MASCRÉ, demeurant 1 chemin du Paquier - 21250 GLANON de son mandat de liquidatrice, de donner à cette dernière quitus de sa gestion et de constater la clôture de la liquidation à compter du 15/05/2024. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés et la société sera radiée dudit registre.
Modification au R.C.S. de DIJON.
L2404703

FUSION

LEGI CONSEILS
BOURGOGNE

Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

SOCIETE CIVILE
IMMOBILIERE
DES CHAMPS
CHANAUX

SCI au capital de 304,90 Euros
Siège social : Rue de l'Industrie
21270 PONTAILLER-SUR-SAONE
(342 865 656 RCS DIJON)

TITANOBEL

SAS au capital de 43 022 000 Euros
Siège social : Rue de l'Industrie
21270 PONTAILLER-SUR-SAONE
(421 251 836 RCS DIJON)

Avis commun fusion /
Dissolution

TITANOBEL a établi le 5/08/2024 un projet de fusion avec SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DES CHAMPS CHANAUX, absorbée. Publication du traité de fusion au BODACC le 9/08/2024. En l'absence d'opposition, la fusion a pris effet juridiquement le 11/09/2024. TITANOBEL étant propriétaire de la totalité des parts sociales émises par SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DES CHAMPS CHANAUX depuis une date antérieure au dépôt du projet de fusion au GTC, la fusion n'a pas donné lieu à approbation par l'assemblée générale des sociétés concernées, il n'a pas été procédé à une augmentation du capital de TITANOBEL, la société SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DES CHAMPS CHANAUX s'est trouvée dissoute sans liquidation et la fusion a été définitivement réalisée. Le mali de fusion s'élève à 332 141 euros. Fiscalement et comptablement, la fusion a pris effet rétroactivement au 01/10/2023. SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DES CHAMPS CHANAUX a établi le 5/08/2024 un projet de fusion avec TITANOBEL, société absorbante. En l'absence d'opposition, la fusion a pris effet juridiquement le 11/09/2024. TITANOBEL étant propriétaire de la totalité des parts sociales émises par SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DES CHAMPS CHANAUX depuis une date antérieure au dépôt du projet de fusion au GTC, la fusion n'a pas donné lieu à approbation par l'assemblée générale des sociétés concernées, la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DES CHAMPS CHANAUX s'est trouvée dissoute sans liquidation et la fusion a été définitivement réalisée le 11/09/2024, avec effet fiscal et comptable rétroactif au 01/10/2023. GTC DIJON.
Pour avis.

L2404605

SUCCESION
VACANTE

SUCCESION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 09/08/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. JACQUEMIN Florent décédé le 16/01/2023. Réf. 0218132792. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
L2404628

SUCCESION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 09/08/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} MILLIERE Raymonde décédée le 09/03/2023. Réf. 0218132798. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
L2404629

SUCCESION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 09/08/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} BOLACE Renee décédée le 04/12/2022. Réf. 0218132761. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
L2404630

SUCCESION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 14/08/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. DIAKESSE Kiyaya décédé le 28/09/2021. Réf. 0218132812. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
L2404631

SUCCESION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 14/08/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. BOUBRIH Ahmed décédé le 19/10/2023. Réf. 0218132814. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
L2404632

SUCCESION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 14/08/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} CLERC Alice décédée le 26/09/2023. Réf. 0218132834. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
L2404633

SUCCESION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 09/08/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. DEMANGEOT Marcel décédé le 02/11/2022. Réf. 0218132849. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
L2404634

SUCCESION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 09/08/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. BON Christian décédé le 10/04/2023. Réf. 0218132841. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
L2404635

SUCCESION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 14/08/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. CHETOUI Mohamed décédé le 05/01/2024. Réf. 0218132830. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
L2404636

SUCCESION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 09/08/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. GOUILLAUD Georges décédé le 05/09/2023. Réf. 0218132836. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
L2404637

SUCCESION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 09/08/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. NOMMAY Henri décédé le 10/11/2023. Réf. 0218132824. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
L2404638

SUCCESION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 14/08/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} MENGEOLLE Christiane décédée le 28/02/2023. Réf. 0218132815. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
L2404639

SUCCESION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 09/08/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} MULLER Jeanne décédée le 27/12/2020. Réf. 0218132860. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
L2404640

SUCCESION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 09/08/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} LENET Veronique décédée le 23/10/2022. Réf. 0218132816. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
L2404641

SUCCESION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 09/08/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} COUSIN Josette décédée le 12/11/2021. Réf. 0218132859. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
L2404642

SUCCESION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 09/08/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. MARCHON Jean décédé le 18/06/2023. Réf. 0218132829. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
L2404643

SUCCESION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 09/08/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} DAMAS Jeannine décédée le 17/01/2024. Réf. 0218132868. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
L2404645

SUCCESION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 14/08/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} CHAUVENET Michelle décédée le 01/01/2023. Réf. 0218132913. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
L2404646

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 14/08/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} BEUDOT Paulette décédée le 16/11/2022. Réf. 0218132910. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2404647

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 09/08/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} FLEUROT Paulette décédée le 18/01/2020. Réf. 0218132856. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2404648

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 09/08/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} TURLIER Marguerite décédée le 07/01/2021. Réf. 0218132873. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2404649

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 09/08/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. DANIEL Constantin décédé le 07/01/2020. Réf. 0218132847. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2404650

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 09/08/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} BEN LETAIEF Monia décédée le 06/09/2023. Réf. 0218132822. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2404651

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 09/08/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} BERNARD Jeanne décédée le 25/03/2020. Réf. 0218132854. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2404652

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 14/08/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} BAROIN Simone décédée le 18/07/2020. Réf. 0218132832. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2404653

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 14/08/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} DEMONGEOT Lucette décédée le 01/02/2024. Réf. 0218132955. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2404654

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 14/08/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. AME Claude décédé le 13/03/2021. Réf. 0218132916. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2404655

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 09/08/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} BUSI Bernadette décédée le 10/06/2023. Réf. 0218132819. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2404656

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 09/08/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. GRANDCLAUDE Georges décédé le 15/02/2021. Réf. 0218132843. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2404657

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 14/08/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. VERON Henri décédé le 22/06/2023. Réf. 0218132919. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2404658

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 09/08/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} LAUREAU Micheline décédée le 31/03/2022. Réf. 0218132866. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2404659

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 09/08/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} LHULLIER Danielle décédée le 10/04/2021. Réf. 0218132862. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2404660

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 09/08/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} KLARENBEK Tanja décédée le 31/08/2023. Réf. 0218132852. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2404661

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 14/08/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} MAROTEL Marcelle décédée le 27/08/2021. Réf. 0218132914. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2404662

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. GROGNOT Clement décédé le 31/08/2018 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0218106897. L2404663

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} QUESTEL Jeannine décédée le 17/01/2023 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218118590. L2404664

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. HAMIDIA Dally décédé le 01/05/2020 a établi l'inventaire, le projet de règlement du passif et le compte rendu de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0218098003. L2404665

AVIS

ADMINISTRATIF

Dijon Métropole

Déclassement de voirie métropolitaine

OUGES, «ZAC Parc d'Activités Beauregard» Déclassement d'une emprise d'environ 6.000 m²

Avis d'ouverture d'enquête publique

Une enquête publique préalable au déclassement de la voirie métropolitaine de l'emprise citée ci-dessus aura lieu du 02 au 16 octobre 2024 inclus, à Dijon Métropole, 40 avenue du Drapeau - 21000 DIJON (samedi, dimanche et jours fériés exceptés), de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

Pendant cette période, un registre destiné à recevoir les observations formulées par le public sera déposé aux jours et heures d'ouverture de l'enquête.

Les observations pourront également être adressées par écrit à Dijon Métropole, Service Foncier, 40 avenue du Drapeau, CS 17510 - 21075 DIJON CEDEX.

Monsieur le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public le mercredi 02 octobre 2024 de 9h00 à 12h00 et le mercredi 16 octobre 2023 de 14h30 à 17h30 à Dijon Métropole, 40 avenue du Drapeau - 21000 DIJON. L2404515

TRIBUNAUX

DE COMMERCE

EXTÉRIEUR

MILEE SAS

1330 avenue G.de la Lauziere Bât D5, Cs 20 591 - 13592 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 3. RCS MARSEILLE : 315 549 352. Etablissement secondaire à DIJON : 315 549 352 - 2000 B 1438. Activité : Distribution d'imprimés de toutes sortes.

Jugement du tribunal de commerce de MARSEILLE en date du 26/07/2024 arrêté le plan de cession au profit de : LA SA COLIS PRIVE GROUP. L2404708

YOOPALA SERVICES

19 boulevard Malesherbes - 75008 PARIS 8E ARRONDISSEMENT, R.C.S. PARIS : 488 791 203. Etablissement secondaire à DIJON : 488 791 203 - 2012 B 784. Activité : Fourniture à des particuliers, personnes physiques des services au domicile des personnes et notamment la garde à domicile d'enfants de moins de trois ans à l'exception d'actes de soins relevant d'actes médicaux.

Le tribunal de commerce de PARIS, a prononcé en date du 24/09/2024, la résolution du plan de sauvegarde et ouvre le redressement judiciaire sous le numéro : P202402969, fixe la période d'observation à 6 mois, date de cessation des paiements le 16/05/2024, et a désigné : Juge commissaire M. Laurent Caniard administrateur SCP d'ADMINISTRATEURS JUDICIAIRES ABITBOL & ROUSSELET, en la personne de Me Frédéric Abitbol, 38 avenue Hoche - 75008 PARIS, avec les pouvoirs d'assister, mandataire judiciaire SELAFA MJA, en la personne de Me Valérie Leloup-Thomas, 102 rue du Faubourg Saint-Denis - 75479 PARIS CEDEX 10. Les déclarations de créances sont à déposer auprès du mandataire judiciaire dans le délai de deux mois à compter de la publication au Bodacc à l'exception des créanciers admis au plan qui en sont dispensés. L2404707

CLOTURE POUR

INSUFFISANCE D'ACTIF

OPTY-FIBRE

15 rue du Petit Saint-Dié - 88100 SAINT DIÉ DES VOSGES, R.C.S. EPINAL : 801 947 854. Etablissement secondaire à DIJON : 801 947 854 - 2017 B 377. Activité : Toutes activités en rapport avec l'étude, la conception, la construction, la mise en service, l'exploitation, l'adaptation et à la maintenance de réseaux électriques et de télécommunications. Achat et vente de tous matériaux et produits nécessaires à l'exercice de ces activités.

Jugement du tribunal de commerce d'EPINAL en date du 17 septembre 2024 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2404544

LIQUIDATION

JUDICIAIRE

MILEE SAS

1330 avenue G.de la Lauziere, Bât D5, Cs 20 591 - 13592 AIX EN PROVENCE CEDEX 3, R.C.S. MARSEILLE : 315 549 352. Etablissement secondaire à DIJON : 315 549 352 - 2000 B 1438. Activité : Distribution d'imprimés de toutes sortes.

Jugement du tribunal de commerce de MARSEILLE en date du 09/09/2024 a prononcé la liquidation judiciaire, désigne liquidateur J.P Louis & A.Lageat, Mandat conduit par Me J.P Louis, 30 rue Cours Lieutaud - 13001 MARSEILLE et la SCP BTSG mission conduite par Me Marc SENECHAL, 15 rue de l'Hotel de Ville - 92522 NEUILLY SUR SEINE. L2404711

TRIBUNAL DE

COMMERCE DE DIJON

Jugement du 17 septembre 2024

SAS PRESTIGE VTC, 8 Rue du Clos des Capucins, 21200 Beaune, RCS Greffe de Dijon 829 399 153. Transports de voyageurs par taxis. Jugement prononçant la résolution du plan de redressement et la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 10 Octobre 2023, désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, rue Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce à l'exception des créanciers admis au plan qui en sont dispensés. L2404545

SARL EURL PL PEINTURE, 24 Rue des Vignes, 21560 Arc-sur-Tille, RCS Greffe de Dijon 884 474 909. Travaux de peinture et vitrerie. Jugement mettant fin à la procédure de redressement judiciaire en application de l'article L 631-16 du code de commerce. L2404587

ROUSSAC SEBASTIEN (EI), 3 route de seurre, 21250 Corberon, RCS Greffe de Dijon 443 169 933. Coiffure. Jugement arrêtant le plan de redressement, durée du plan 10 nomme Commissaire à l'exécution du plan SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, rue Marbotte - 21000 Dijon. L2404588

SARL VERT'O FLEURS, Route Nationale 5, Longeault, 21110 Longeault-Pluvault, RCS Greffe de Dijon 349 415 554. Commerce de détail de fleurs, plantes, graines, engrais, animaux de compagnie et aliments pour ces animaux en magasin spécialisé. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chausssier - 21000 Dijon. L2404583

SARL CHRISTALINE, 1 Rue du 11 Novembre 1918, 21260 Selongey, RCS Greffe de Dijon 877 758 755. Autres intermédiaires du commerce en produits divers. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chausssier - 21000 Dijon. L2404584

VISHAJ (EI) DEM, 4 Résidence Hélène Boucher, 21300 Chenôve, RCS Greffe de Dijon 518 293 758. Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chausssier - 21000 Dijon. L2404576

NITAJ Jetmir, 9 rue Pablo Picasso, 21240 Talant, RCS Greffe de Dijon 820 698 223. Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. L2404577

GENTEL BRYAN, 2 rue du 3 août 1994, 21140 Genay, RCS Greffe de Dijon 882 804 602. Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. L2404578

SARL LES DEUX COPINES, 13 Passage Darcy, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 883 308 389. Restauration traditionnelle. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. L2404579

SAS WRS TRANSPORT, 15 Rue Commandant Caroline Aigle, Crimolois, 21800 Neully-Crimolois, RCS Greffe de Dijon 883 404 105. Transports routiers de fret de proximité. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chausssier - 21000 Dijon. L2404582

NGAYO NSIYAPNZEU LJAIC Sanela, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 948 903 471. Messagerie, fret express. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. L2404583

SARL JUVAL, 37 Rue Monge, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 979 915 931. Entretien corporel. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, rue Marbotte - 21000 Dijon. L2404584

SAS KSK, 12 Rue de l'Echelle, 21170 Saint-Usage, RCS Greffe de Dijon 922 551 221. Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, rue Marbotte - 21000 Dijon. L2404585

SARL HJ RENOV 21, 35 Rue de la Mairie, 21200 Bouze-lès-Beaune, RCS Greffe de Dijon 878 372 309. Travaux de couverture par éléments. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, rue Marbotte - 21000 Dijon. L2404586

LIQUIDATION

JUDICIAIRE

Jugement du 17 septembre 2024

MEZNI SHERIF, 5 D rue du Carré, 21160 Marsannay-la-Côte, RCS Greffe de Dijon 809 365 950. Transports routiers de fret de proximité. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, en application du III de l'article L. 681-2 du code de commerce, date de cessation des paiements le 15 Mai 2024, désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2404547

PREVOST LUDOVIC, 11 avenue de Concoeur, 21700 Nuits-Saint-Georges, RCS Greffe de Dijon 888 930 013. Travaux de plâtrerie. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, en application du III de l'article L. 681-2 du code de commerce, date de cessation des paiements le 01 Février 2024, désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chausssier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2404549

SAS ACF (ACF), 16 Rue des Coquelicots, 21490 Saint-Julien, RCS Greffe de Dijon 883 962 912. Travaux d'installation électrique dans tous locaux. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 15 Septembre 2023, désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, rue Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2404573

SAS RPB DIJON, 55 Boulevard des Martyrs de la Résistance, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 820 363 836. Commerce de détail d'équipements automobiles. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Octobre 2023, désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2404574

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or / Yonne

SARL CCAL, 16 Rue Jacques de Molay, 21200 Beaune, RCS Greffe de Dijon 838 813 426. Entretien corporel. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Juillet 2024, désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2404575

SARL MC PRESTA, 28 Rue de la Redoute, 21850 Saint-Apollinaire, RCS Greffe de Dijon 904 877 164. Activités de soutien aux cultures. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 16 Mars 2023, désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2404580

SAS SCOF DIJON, 64 B Rue Sully, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 883 703 803. Restauration de type rapide. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Août 2024, désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEX 2 B, rue Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2404581

MEZNI SHERIF, 5 D rue du Carré, 21160 Marsannay-la-Côte, RCS Greffe de Dijon 809 365 950. Transports routiers de fret de proximité. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, en application du III de l'article L. 681-2 du code de commerce, date de cessation des paiements le 15 Mai 2024, désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2404597

PREVOST LUDOVIC, 11 avenue de Concoeur, 21700 Nuits-Saint-Georges, RCS Greffe de Dijon 888 930 013. Travaux de plâtrerie. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, en application du III de l'article L. 681-2 du code de commerce, date de cessation des paiements le 01 Février 2024, désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2404599

REDRESSEMENT
JUDICIAIREJugement
du 17 septembre 2024

BIZOUARD NATHALIE, 16 rue du Point du Jour, 21110 Soirans, RCS Greffe de Dijon 511 322 687. Coiffure. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, en application du II de l'article L. 681-2 du code de commerce, date de cessation des paiements le 31 Juillet 2024, désignant mandataire judiciaire SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2404546

FRUTHIOT THIERRY, 4 rue des Pinsons - ZI, 21500 Fain-les-Montbard, RCS Greffe de Dijon 434 147 260. Entretien et réparation de véhicules automobiles légers. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, en application du III de l'article L. 681-2 du code de commerce, date de cessation des paiements le 17 Mars 2023, désignant mandataire judiciaire SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2404548

SARL F.Q.T. INVEST, 28 Rue de Grancey, 21120 Marey-sur-Tille, RCS Greffe de Dijon 819 441 619. Gestion de fonds. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 30 Juin 2024, désignant mandataire judiciaire SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEX 2 B, rue Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2404571

SARL INSIDE Frédéric BOUSSER, 8 Rue de l'Herminette, 21200 Beaune, RCS Greffe de Dijon 532 025 954. Autres commerces de détail sur éventaires et marchés. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 03 Septembre 2024, désignant mandataire judiciaire SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2404572

BIZOUARD NATHALIE, 16 rue du Point du Jour, 21110 Soirans, RCS Greffe de Dijon 511 322 687. Coiffure. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, en application du II de l'article L. 681-2 du code de commerce, date de cessation des paiements le 31 Juillet 2024, désignant mandataire judiciaire SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2404596

FRUTHIOT THIERRY, 4 rue des Pinsons - ZI, 21500 Fain-les-Montbard, RCS Greffe de Dijon 434 147 260. Entretien et réparation de véhicules automobiles légers. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, en application du III de l'article L. 681-2 du code de commerce, date de cessation des paiements le 17 Mars 2023, désignant mandataire judiciaire SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2404598

CLÔTURE POUR
EXTINCTION DU PASSIFJugement
du 17 septembre 2024

SARL SAINT BERNARD, 12 Rue d'Ahuy, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 430 031 179. Activités des marchands de biens immobiliers. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour extinction du passif. L2404563

CLÔTURE POUR
INSUFFISANCE D'ACTIFJugement
du 17 septembre 2024

SARL BATIMENT RG, 16 Rue Saint-Michel, 21220 Ternant, RCS Greffe de Dijon 835 286 295. Travaux de plâtrerie. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2404550

SAS SOCATER, 15 Rue du Baillay, Zae Cap Nord, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 312 347 321. Construction de réseaux électriques et de télécommunications. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2404551

SARL SOCIETE D'ACOUSTIQUE BOURGUIGNONNE (SAB ACOUSTIQUE), 37 Rue Elsa Triolet, Parc Valmy, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 810 309 070. Ingénierie, études techniques. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2404552

STEPHAN Christian, entrepreneur individuel, 1T rue d'Auprot, 21820 Labergement-les-Seurre, RCS Greffe de Dijon 519 495 246. Récupération de déchets triés. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2404555

SAS GOLDNSTUDIO, 8 D Rue du Général de Gaulle, 21110 Fauverney, RCS Greffe de Dijon 838 095 933. Activités des agences de publicité. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2404556

SARL NALAKAN SPA, 2 Avenue Franklin D.Roosevelt, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 793 452 673. Soins de beauté. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2404557

MACHADO Anthony (EI), 52 rue du Chateau d'eau, 21000 Dijon, RM 790 156 087. Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2404558

SARL MABD HOTELLERIE, 11 Rue de Quetigny, 21560 Couternon, RCS Greffe de Dijon 534 873 179. Activités des sièges sociaux. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2404559

SARL LOXA, 19 Rue de la Liberté, 21110 Fauverney, RCS Greffe de Dijon 537 556 847. Autres intermédiaires du commerce en produits divers. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2404560

SARL L'ARTISAN PLOMBIER CHAUFFAGISTE, 44 Rue Vannerie, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 513 625 442. Travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2404561

SARL CORALEX MEDICAL, 10B Rue Marie Petiot, 21560 Couternon, RCS Greffe de Dijon 879 304 194. Gestion de fonds. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2404562

SARL DIRAND PHILIPPE, 43 Grande Rue, 21160 Perrigny-lès-Dijon, RCS Greffe de Dijon 831 612 361. Boulangerie et boulangerie-pâtisserie. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2404564

SAS SASU COUVERTURE ZINGUERIE HENRIOT, 1 Impasse Paul Renard, 21160 Couchey, RCS Greffe de Dijon 827 469 495. Travaux de couverture par éléments. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2404565

SARL ALLEGRE ELECTRICITE, 2B Rue de Bresse, 21170 Franxault, RCS Greffe de Dijon 898 521 620. Travaux d'installation électrique dans tous locaux. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2404566

SARL ALEX AUTO SERVICE, 25 Route de Bourguignon, 21200 Combertain, RCS Greffe de Dijon 909 303 562. Entretien et réparation de véhicules automobiles légers. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2404567

SARL ACL DISTRIBUTION, 15 Rue du Ciel, 21420 Savigny-lès-Beaune, RCS Greffe de Dijon 838 444 859. Commerce de détail de tapis, moquettes et revêtements de murs et de sols en magasin spécialisé. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2404568

SARL G5 RESTAURATION, Route de Langres, Centre Commercial la Toison d'Or, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 833 540 867. Restauration de type rapide. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2404569

SAS EASY IMPORT DIJON, 4 Rue de Jouvence, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 889 535 209. Commerce de gros (commerce interentreprises) de fournitures et équipements divers pour le commerce et les services. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2404570

Yonne

CONSTITUTION
DE SOCIETELDS
GROUPE

FC POSE

Société à responsabilité limitée
au capital de 5.000 Euros
Siège social :
2 Grande Rue, Vallières
89260 THORIGNY SUR OREUSE

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à THORIGNY SUR OREUSE du 14 septembre 2024, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME SOCIALE : Société à responsabilité limitée (à associé unique).
DENOMINATION SOCIALE : FC POSE.
SIÈGE SOCIAL : 2 Grande Rue, Vallières - 89260 THORIGNY SUR OREUSE.

OBJET SOCIAL : La vente et la pose de menuiseries extérieures PVC, bois, aluminium, et de menuiseries intérieures, la vente et la pose de placards, dressings, cuisines.

DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL SOCIAL : 5.000 €.
GÉRANCE : Monsieur Cyril FRISQUET, demeurant 2 Grande Rue, Vallières - 89260 THORIGNY SUR OREUSE, assure la gérance.
Immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés de SENS.

Pour avis : La gérance.

L2404600

MODIFICATION
DE STATUTS

ASTRIMDEIS

SCI au capital de 10.000,00 Euros
Siège social :
CTR DES FONTAINES
89600 CHEU
R.C.S. Auxerre 881 335 350

Par décision assemblée générale ordinaire du 19/07/2024, il a été pris acte de la démission du co-gérant la société EB21 SAS à compter du 19/07/2024.

L2404670

LE GLOBE

Société civile immobilière
au capital de 1.000,00 EurosSiège social :
3 rue Basse Fossés - 89430 TANLAY
832 169 189 R.C.S. d'Auxerre

Aux termes de l'acte authentique reçu par maître Marie-Hélène GIROT, Notaire à PARIS (75008), 3 rue Montalivet en date du 11/07/2024, il a été décidé de nommer en qualité de gérant M. CHAPPUIT Jean François Henri, demeurant au 17 rue des Gallons - 92190 MEUDON, en remplacement de M^{me} CHAPPUIT Marie-Paule.

Le dépôt légal sera effectué au R.C.S. d'AUXERRE.
L2404683

EML NOTAIRE

6 GR Grand Rue
OFFICE NOTARIAL
89160 ANCY LE FRANC

STIGNY - EGALITE

Par décision collective du 26/09/2024 la société civile immobilière STIGNY - EGALITE capital 1524.49 €, siège social rue de l'Egalité - 89160 STIGNY, immatriculée au R.C.S. AUXERRE n° 402 124 341, les 100 parts sociales n° 1 à 100 ont été subdivisées par 10, 1 part ancienne pour 10 nouvelles parts d'une valeur nominale de 1,52 € chacune, suppression des parts n° 1 à 100 attribution en remplacement des parts n° de 101 à 1.100. Articles 7 et 8 Capital social et Parts Sociales des statuts modifiés en conséquence. M. Antoine ADAM n'est plus gérant depuis son décès le 9/12/2022. Mention sera faite au R.C.S. de AUXERRE.

Pour avis.

L2404706

COLLECTIVITES
TERRITORIALESENTREPRISES
SOCIALES POUR
L'HABITATETABLISSEMENTS
PUBLICS

le Journal du Palais

est habilité
à publier
vos annonces
judiciaires
et légales

03.80.68.25.55.

annoncelegale.jp
@legalnet.orgCLOTURE
DE LIQUIDATION

AKOR IMMO

AKOR IMMO - Société par Actions Simplifiée en liquidation - au capital de 1 000 euros - Siège social : 63 Rue Saint-Pélerin 89000 AUXERRE - Siège de liquidation : 2 Chemin de l'Abreuvoir 89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHE - 813 578 739 R.C.S. AUXERRE. L'Assemblée Générale réunie le 31/03/2024 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé les liquidateurs de leur mandat, donné à ces derniers quittus de leur gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre. L2401996

LDS
GROUPE

SCI EDBAR

Société civile en liquidation
Au capital de 304.898,04 EurosSiège social :
1 rue Saint Germain
89000 AUXERRE
Siège de liquidation :
7 Rue du Faubourg Saint Laurent
89290 CHAMPS SUR YONNE
397 966 615 RCS AuxerreAvis
de clôture de liquidation

L'Assemblée Générale réunie le 16 septembre 2024 au 7 Rue du Faubourg Saint Laurent - 89290 CHAMPS SUR YONNE a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Francis LEFEVRE, demeurant 7 Rue du Faubourg Saint Laurent - 89290 CHAMPS SUR YONNE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quittus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis : Le liquidateur.

L2404673

AVOCATS

EXPERTS
COMPTABLESCOMMISSAIRES
DE JUSTICE

NOTAIRES

le Journal du Palais

est habilité
à publier
vos annonces
judiciaires
et légales

03.80.68.25.55.

annoncelegale.jp
@legalnet.org

Reso Hebdo Éco

Alternance : Comment (encore) en profiter ?

Législation. Plus de 852 000 nouveaux contrats d'apprentissage ont été signés en 2023, selon les données du ministère du Travail. Mais un rapport commandé par le gouvernement pourrait faire disparaître, dès 2025, une partie du dispositif. Quelles sont les aides pour continuer à le mettre en place ? Comment est-il rémunéré ? Comment le rompre ? Quelles aides pour avoir recours à l'alternance ?



par Margaux Berbey
Juriste en droit social, rédactrice
au sein des Editions Tissot
pour ResoHebdoÉco, association
regroupant 27 titres de presse
hebdomadaire économique
régionaux en France.
reso-hebdo-eco.com



L'alternance recouvre deux types de contrats : le contrat d'apprentissage et le contrat de profes-

sionnalisation.

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail par lequel l'employeur s'engage à assurer à l'apprenti une formation professionnelle, dispensée pour partie dans l'entreprise et pour partie en centre de formation d'apprentis (CFA) ou section d'apprentissage.

Une aide de 6.000 € maximum pour la première année du contrat est accordée sous conditions :

- le contrat a été conclu entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2024 ;

- l'alternant prépare un diplôme ou un titre à finalité professionnelle inférieure ou égal au niveau 7 (BAC+5) du cadre national des certifications professionnelles (master, diplôme d'ingénieur, etc.) ;

- les entreprises de plus de 250 salariés doivent atteindre au moins 5 % de contrats favorisant l'insertion professionnelle dans l'effectif salarié total annuel au 31 décembre 2024 ; ou atteindre au moins 3 % d'alternants et avoir connu une progression de 10 % d'alternants au 31 décembre 2024, par rapport au 31 décembre 2023.

Le versement de l'aide est automatique, dès que l'embauche d'un apprenti est déclarée à l'OPCO (opé-



rateur de compétences), que le contrat est enregistré et que vous envoyez mensuellement votre DSN. Attention : l'aide exceptionnelle aux contrats de professionnalisation est supprimée pour les contrats conclus depuis le 1^{er} mai 2024 !

QUELLE RÉMUNÉRATION EST PRÉVUE POUR CES CONTRATS ?

La rémunération minimale des apprentis est fixée en pourcentage du SMIC en fonction de leur âge, sauf dispositions conventionnelles ou contractuelles plus favorables :

- Moins de 18 ans : 27% du SMIC la 1^{ère} année, 39% la 2^{ème} année et 55% la 3^{ème} année ;

- De 18 à 20 ans : 43% du SMIC la 1^{ère} année, 51% la 2^{ème} année et 67% la 3^{ème} année ;

- De 21 à 25 ans : 53% du SMIC la 1^{ère} année, 61% la 2^{ème} année et 78% la 3^{ème} année (s'il est supérieur au SMIC, le pourcentage à prendre en compte est

celui du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant la première année d'exécution du contrat) ;

- Au-delà de 26 ans : 100 % du SMIC ou, s'il est supérieur, du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant la durée de l'exécution du contrat d'apprentissage.

La rémunération minimale des salariés en contrat de professionnalisation est fixée en pourcentage du SMIC en fonction de leur âge et de leur qualification par rapport au bac professionnel :

- De 16 à 20 ans révolus : 55% du SMIC pour une qualification inférieure au bac professionnel ou à un titre ou diplôme professionnel de niveau IV, 65% pour une qualification supérieure,

- De 21 à 25 ans révolus : 70% du SMIC pour une qualification inférieure au bac professionnel, 80% pour une qualification supérieure,

- Au-delà de 26 ans : Rémunération au moins égale au SMIC et ne pouvant

être inférieure à 85 % du salaire minimum conventionnel applicable à l'emploi occupé.

COMMENT ROMPRE UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE ?

Pendant les 45 premiers jours de formation pratique en entreprise, la résiliation du contrat est possible par l'employeur comme par l'apprenti, sans préavis et sans avoir à en justifier les raisons, par l'envoi d'un courrier à l'autre partie pour notifier la résiliation. Après la période probatoire, la rupture du contrat d'apprentissage reste possible mais plus limitée.

L'employeur peut rompre le contrat d'apprentissage dans les situations suivantes : faute grave de l'apprenti ; force majeure ; inaptitude de l'apprenti constatée par la médecine du travail (sans nécessité de rechercher un reclassement) en cas d'exclusion de l'apprenti de son centre de formation. Dans ce cas, il doit procéder à un

licenciement de l'apprenti pour motif personnel.

L'apprenti peut rompre son contrat, en respectant un préavis, pour les motifs suivants : démission ; en cas d'obtention du diplôme avant la date de fin prévue dans le contrat d'apprentissage. En cas de démission, l'apprenti doit saisir le médiateur avant la rupture du contrat pour chercher une éventuelle solution et régler les litiges. L'apprenti doit attendre 5 jours calendaires après la saisine du médiateur avant de notifier à l'employeur sa décision de rompre le contrat d'apprentissage. Il doit ensuite respecter un délai de préavis de 7 jours calendaires.

L'employeur et l'apprenti peuvent rompre le contrat d'apprentissage d'un commun accord. Dans ce cas, l'employeur et l'apprenti doivent formaliser leur accord dans un écrit daté et signé. L'apprenti doit percevoir une indemnité compensatrice de congés payés, s'il n'a pas pu tous les prendre.

DONNEZ VOTRE PLASMA, LE TRAITEMENT EST EN VOUS

Le plasma est la **partie liquide du sang dans laquelle circulent les cellules sanguines**. Il contient des protéines et **des anticorps qui ont un intérêt thérapeutique majeur**, notamment des immunoglobulines, des facteurs de coagulation ou encore de l'albumine.

De très nombreux patients sont soignés par transfusion de plasma ou grâce **aux médicaments produits à partir des protéines du plasma et pour lesquels les besoins ont explosé ces dernières années**.

x2 C'EST L'AUGMENTATION DES BESOINS EN MÉDICAMENTS DÉRIVÉS DU **PLASMA** EN FRANCE DEPUIS 2007.



UN ENJEU SANITAIRE MAJEUR

Si à ce jour en France, aucun patient nécessitant une transfusion n'a manqué du produit sanguin dont il avait besoin, la situation est différente, et ce mondialement, concernant les **médicaments dérivés du plasma**.

Pour **couvrir les besoins de tous les patients, la France dépend à 65% de médicaments importés des Etats-Unis. S'affranchir de cette dépendance** passe par une hausse notable des prélèvements et donc **par le recrutement de nouveaux donneurs de plasma**.

1H30 C'EST LE TEMPS QU'IL FAUT POUR SAUVER DES VIES, MAIS AUSSI :

- ◆ Participer à **assurer la souveraineté nationale en plasma**,
- ◆ **Défendre le modèle éthique du don bénévole**,
- ◆ **Et prendre du temps pour soi !**



**INFOS ET RDV
POUR UN
DON DE PLASMA**

dondesang.efs.sante.fr



État de l'économie en BFC : Une résilience sans élan marqué

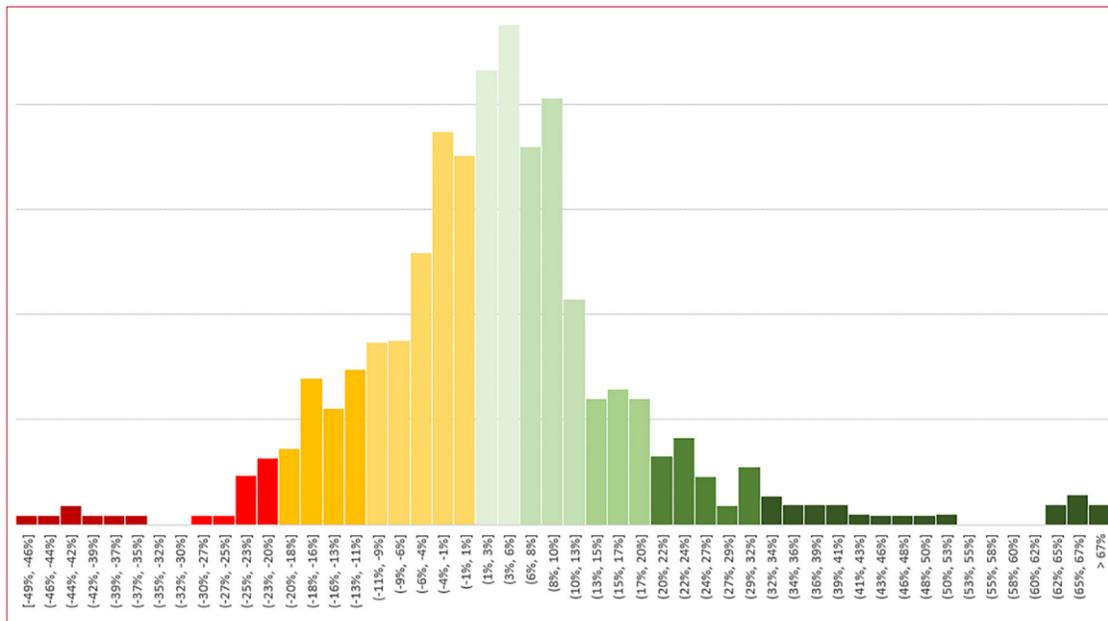


L'économie de la Bourgogne-Franche-Comté fait preuve d'une résilience notable, bien que l'absence de dynamisme marqué laisse entrevoir des perspectives nuancées pour les mois à venir. Selon les derniers résultats de l'étude sur les performances des entreprises en 2023, selon une étude conduite sur la base des états financiers de près de 8 600 entreprises de la région, les différents secteurs de la région évoluent dans un contexte global de stabilisation, malgré des incertitudes et des disparités notables selon les branches d'activité. Près de deux entreprises de la région sur cinq ont connu une baisse de leurs chiffres d'affaires entre 2022 et 2023. Concernant 2024, une majorité de chefs d'entreprise de la région (sur un échantillon de 509 entreprises interrogées entre fin juillet et début septembre 2024) ne prévoient pas de hausse de leur chiffre d'affaires en 2024 : 44 % des entreprises industrielles et 42 % des prestataires de services anticipent même une baisse, contre seulement 17 % des prestataires de services aux particuliers. La filière automobile

affiche une activité en faible hausse avec une augmentation du chiffre d'affaire de 4,5 % entre 2022 et 2023 et des effectifs en baisse de 3 %. Concernant le tourisme, la filière est en croissance mais voit ses marges s'éroder. Le chiffre d'affaire sur la filière du tourisme en BFC a augmenté de 8,3 % entre 2022 et 2023, avec des effectifs en hausse de 2 %. Le taux de profitabilité a toutefois baissé de 5,0 % à 4,7 %.

Industrie : stabilisation en vue. La production industrielle de la région en 2024, après deux mois consécutifs de hausse, s'est stabilisée. Leurs carnets de commandes se contractent, signe d'une prudence accrue des acteurs économiques. Les effectifs demeurent, pour l'heure, inchangés, ce qui pourrait témoigner d'une adaptation des entreprises à un contexte incertain, où les perspectives d'expansion semblent freinées par un manque de visibilité sur l'avenir.

Services marchands : modération globale et pression sur l'intérim. Le secteur des services marchands continue de croître en 2024, mais à un rythme plus modéré qu'au niveau national. Cette croissance ne bénéficie pas à l'intérim, où l'activité marque un net recul, reflétant un fléchissement des besoins des entreprises de la région en personnel intérimaire. À l'inverse, le ralentissement de la hausse des prix constitue une bonne nouvelle pour les entre-



Proportion d'entreprises ayant connu une forte hausse, hausse, baisse ou forte baisse de leur chiffre d'affaires en 2023 : Forte baisse (de plus de 20 %) : 6 % ; Baisse (entre 0 et 20 %) : 31 % ; Hausse (entre 0 et 20 %) : 48 % ; Forte hausse (de plus de 20 %) : 15 %. Crédit : Banque de France BFC.

prises et les consommateurs, dans un contexte où les incertitudes persistent.

BTP : un secteur en deux temps. Le secteur du bâtiment affiche des perspectives assez favorables dans les domaines du gros et second œuvre, à l'exception du segment de la construction individuelle, qui souffre d'une demande hésitante. Cette hésitation est renforcée par la hausse des devis, poussant les consommateurs à reporter leurs projets malgré la récente baisse des taux d'intérêt à l'habitat. Si les demandes de prêts immobiliers ont augmenté, elles ne se traduisent pas encore par une reprise massive des chantiers. Dans le secteur des travaux publics (TP), la situation est plus fragile. Le manque d'appels d'offres et l'incertitude qui règnent sur les investissements publics freinent l'activité. Par ailleurs, la concurrence devient plus vive avec l'arrivée d'entreprises extérieures à la région.

HAUSSE DES DÉFAILLANCES D'ENTREPRISES

Un phénomène notable est la forte augmentation des défaillances d'entreprises constatée actuellement, marquant la fin de la période 2020-2021, durant laquelle leur nombre était exceptionnellement bas. Cet

effet de rattrapage post-COVID touche particulièrement les petites structures.

Prévisions économiques entre ralentissement et perspectives de reprise. À l'échelle nationale, plusieurs indicateurs prévisionnels ont été réactualisés par la Banque de France en septembre. La croissance du PIB attendue pour 2024 a été révisée à la hausse, passant de 0,8 % à 1,1 % Les prévisions sont de 1,2 % en 2025 et 1,5 % en 2026. Par ailleurs, la baisse notable de l'inflation se poursuit, avec un indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) inférieur à 2 % en France dès 2025. Cette évolution résulte notamment de la politique monétaire menée entre 2022 et 2023, avec un relèvement des taux directeurs ayant permis de contenir l'inflation.

Par ailleurs, bien que la croissance des salaires pour 2024 soit moins forte que prévue, les ménages devraient néanmoins bénéficier d'un gain de pouvoir d'achat à partir de 2025, la hausse des salaires surpassant l'inflation.

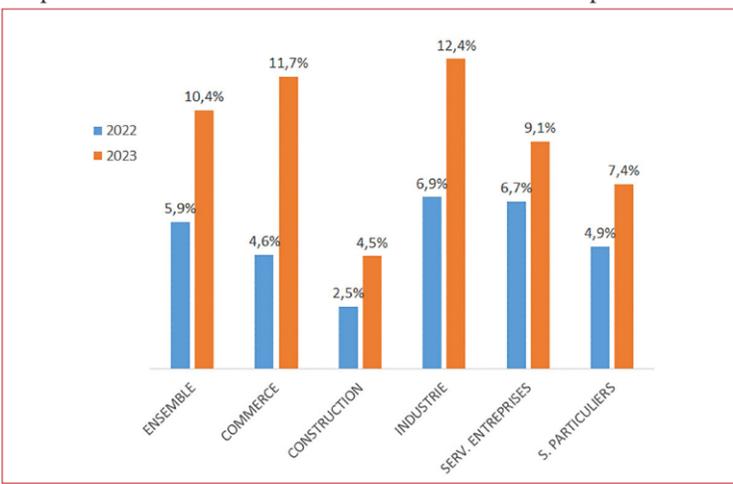
VERS UNE REPRISE DE LA CONSOMMATION

La Banque centrale européenne (BCE) a entamé une détente de sa

politique monétaire, avec une première baisse des taux en juin dernier et une seconde en septembre dernier. Cette détente encourage une reprise des investissements et une baisse de l'épargne attendue en 2025, ce qui devrait contribuer à relancer le moteur de la consommation. La baisse des taux d'intérêt a d'ores et déjà accru le pouvoir d'achat immobilier des ménages en France, facilitant l'accès à la propriété et stimulant les demandes de prêts auprès des banques.

Chômage : des prévisions plus optimistes à long terme. Enfin, le taux de chômage, bien qu'il connaisse une légère hausse, devrait augmenter de manière moins prononcée que prévu. À l'horizon 2026, une baisse du chômage est anticipée, grâce à une reprise économique plus marquée et à un redémarrage des investissements.

En somme, si la Bourgogne-Franche-Comté montre une certaine résilience, les points de fragilité demeurent. Toutefois, les perspectives d'une reprise économique durable, portées par une maîtrise de l'inflation et une politique monétaire plus souple, devraient redynamiser les entreprises de la région dans les années à venir.



Un quasi-doublement des charges financières en 2023 dans un contexte de renchérissement du coût du crédit : les charges d'intérêts absorbent 0,75 % du chiffre d'affaires en 2023 contre 0,42% en 2022, soit un quasi-doublement en un an. La hausse des charges d'intérêts a absorbé un peu plus de 10 % de l'excédent brut d'exploitation des entreprises de BFC en 2023. Crédit : Banque de France BFC.

2,5 années

Les dettes financières stables des entreprises de BFC représentaient 2,5 années de capacité d'autofinancement en 2023 (2,4 en 2022). L'investissement des entreprises s'est maintenu en 2023 avec un financement couvert en grande partie par l'autofinancement. Cette part est en hausse dans les services aux entreprises, l'industrie et le commerce, en baisse dans la construction.

23%

C'est la proportion des entreprises de BFC annonçant une hausse mais aussi celle prévoyant une baisse de ses investissements en 2024. Près des 2/3 des entreprises des secteurs de la construction et des services prévoient de maintenir en 2024 leurs investissements aux niveaux de l'an dernier, 29 % des entreprises industrielles prévoient d'augmenter leurs investissements.

2,5 %

C'est la prévision d'augmentation de l'indice des prix à la consommation (IPCH), mesurant l'inflation sur un panier représentatif de biens, pour la France, mais également pour la zone euro en 2024. Il devrait durablement s'établir sous la barre des 2 % dans les années suivantes.

Futur. Dans moins de deux ans, Renault lancera une nouvelle génération d'utilitaires électriques connectés qui révolutionnera l'univers des fourgons de livraisons urbains.

Estafette Concept : l'utilitaire de demain



« **L'**empreinte au sol d'un Kangoo, l'agilité d'une Clio et le volume de chargement du Trafic LIH2 » : Renault résume en quelques mots la synthèse pratique proposée par son inédit concept baptisé Estafette. Un nom qui fait référence au fourgon mythique de la marque dans les années 60 dont les portes coulissantes de la cabine sont restées dans les mémoires, sa carrière interminable s'étant

étendue pendant plus de deux décennies, de la fin des années 50 au début des années 80. Clin d'oeil au passé, le concept Renault reprend les fameuses portes, gage de sécurité lors des multiples arrêts pour les livraisons urbaines et les deux blocs optiques circulaires, en version majorée, qui ont contribué à rendre sympathique la vieille Estafette.

Pour créer cette nouvelle génération de véhicules de livraison dont l'Estafette

Concept est la préfiguration, le constructeur est parti d'un double constat : d'un côté, l'explosion des livraisons liée aux commandes passées sur Internet, de l'autre, les restrictions de circulation de plus en plus contraignantes dans les grands centres urbains. De quoi rendre obsolète à court terme les utilitaires actuels et conduire une réflexion approfondie sur le sujet en se basant sur l'expérience des livreurs pour répondre concrètement à leurs besoins

avec deux priorités mises en évidence, rappelées par Renault : « optimiser le déroulé des opérations en terme de temps et de sécurité ».

ÉLECTRIQUE ET « INTELLIGENT »

Pour concevoir et produire ses futurs utilitaires annoncés par l'Estafette Concept, le Groupe Renault s'est associé avec le Groupe Volvo et CMA-CGM, un des leaders mondiaux de la logistique,

basé à Marseille, pour créer Flexis, une société indépendante avec un objectif partagé : « répondre aux défis de la transition énergétique et de la logistique du dernier kilomètre ». Cette fameuse ultime étape pour laquelle les utilitaires électriques constituent la solution la mieux adaptée grâce à leur absence totale d'émission à l'échappement. Quand on évolue dans les rues encombrées des centres villes et qu'on fait du cabotage avec de multiples arrêts pour livrer, la motorisation 100% électrique est une évidence.

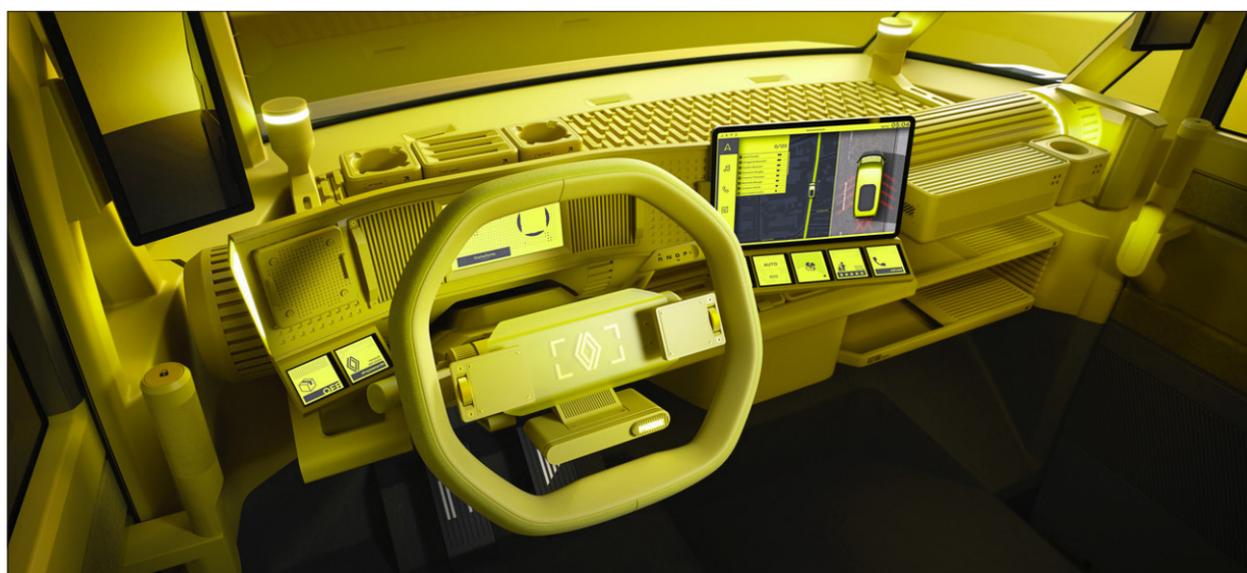
Renault ne précise pas l'autonomie prévisionnelle de son Estafette du XXI^e siècle. Un point secondaire pour les véhicules de livraison qui accomplissent peu de kilomètres quotidiennement et rentrent en fin de journée au siège de leur entreprises pour faire le plein d'énergie. Actuellement, les utilitaires de la marque disposent d'environ 400km en moyenne conventionnelle, c'est largement suffisant pour leur usage.

L'Estafette Concept est un utilitaire 100% connecté par sa conception basée sur l'architecture Software Defined

Vehicule (véhicule conçu autour du logiciel) de la plateforme spécifique développée par Ampère, la filiale spécialisée de la marque créée il y a moins d'un an, exclusivement axée sur le développement de véhicules électriques « intelligents ». Avantages selon le constructeur : « Elle est essentielle pour la performance et la rentabilité des véhicules électrique de la nouvelle génération et permet d'intégrer des fonctions évoluées comme les mises à jour en temps réel ou la maintenance prédictive. » Avec un chiffre à la clé : « une réduction des coûts d'usage de l'ordre de 30% ». Renault sait trouver les mots qu'il faut pour s'adresser aux gestionnaires de flottes.

Que restera-t-il de l'Estafette Concept sur les utilitaires de série qui débarqueront sur le marché en 2026 ? Eternelle question. Avec la R5 E-Tech, le constructeur a démontré qu'il était capable de transformer une étude de salon en voiture de série sans la dénaturer. De quoi espérer croiser l'Estafette telle quelle ou presque dans nos rues dans moins de deux ans.

Dominique Marée



Tendance. Parmi les plus volontaristes pour la conversion électrique de sa gamme, le constructeur suédois met un bémol. Raison invoquée : le manque de bornes de recharge.

Volvo freine sur l'électrique

« Plus aucune Volvo thermique en 2030 » : la marque suédoise, propriété du groupe chinois Geely, avait annoncé il y a déjà longtemps sa décision de devancer la date butoir de 2035 pour mettre sur le marché des voitures exclusivement électriques. Mais comme d'autres constructeurs, Volvo fait machine arrière et revoit ses objectifs à la baisse, évoquant désormais un pourcentage de « 90% de modèles électriques » mais en y incluant les hybrides rechargeables. Bien plus qu'une nuance.

Explication du patron de Volvo : « il est clair que la transition vers l'électrification ne sera pas linéaire et que les clients et les marchés évoluent à des rythmes d'adoption différents. Nous sommes pragmatiques et flexibles, tout en conservant une position de leader du secteur en matière d'électrification et de développement durable. » Un rétropédalage qui ne dit pas son nom.

MANQUE DE BORNES

Parmi les raisons mises en avant par Volvo : le manque d'infrastructures publiques de recharge. Une réalité, en France comme dans de nombreux pays voisins. Et un pavé dans la mare des institutions européennes qui ont manifesté des exigences disproportionnées vis à vis de l'industrie



automobile dans son ensemble sans être capable de financer un réseau suffisant de stations de recharges, en laissant au bon vouloir des uns et des autres, collectivités ou opérateurs privés, la mise en place

de cet indispensable maillon de la transition électrique. C'est aussi un des freins identifiés faisant hésiter les clients potentiels d'un modèle 100% électrique au moment de franchir le pas.

Le recul de Volvo est d'autant plus significatif qu'il s'agit d'un des constructeurs les plus engagés dans l'électrification de sa gamme. Aujourd'hui, plus d'une Volvo vendue sur quatre est exclusivement élec-

trique et près de la moitié du total des immatriculations sont électrifiées. C'est davantage que ses concurrents du secteur premium et de la plupart des généralistes.

Dans les états-majors de la

plupart des grands groupes automobiles, la tendance est à la révision à la baisse des objectifs de transition énergétique. Une question de réalisme.

Dominique Marée

Carburant. Les voitures thermiques représentent 95% du parc automobile roulant national avec une prépondérance des moteurs fonctionnant au gazole. C'est parti pour durer.

Le règne du diesel

Sans surprise, le diesel est toujours majoritaire sur nos routes. Une majorité absolue : plus de 50% des modèles en circulation fonctionnent au gazole. Et ce n'est pas près de s'arrêter : une réalité qui s'impose, n'en déplaise à tous ceux qui les vouent aux gémonies. Pour alimenter leur courroux, il faut préciser que, compte-tenu de l'âge moyen du parc roulant, il s'agit dans en majorité de « vieux » diesel ne bénéficiant pas des progrès significatifs accomplis depuis quelques années pour limiter leurs émissions nocives. Cette très forte diésélisation est la conséquence directe de la volonté de l'Etat d'inciter à l'achat ce type de motorisation pendant plusieurs décennies. Au point que les diesel ont dépassé pendant plusieurs exercices plus de 70% des immatriculations. On récolte ce qu'on sème.

Les moteurs essence se situent sur le seuil des 40%, ce qui correspond peu ou prou à leur niveau actuel. Dans le top 100 des voitures en circulation les plus diffusées, 95 roulent au gazole ou au sans plomb. Un poids appelé à peu évoluer dans les années à venir. Les hybrides (4,4%) et hybrides

rechargeables (1,5%) sont encore en position marginale en raison de leur montée en puissance récente mais l'avenir leur appartient. Sans surprise, les Toyota dominent la catégorie dont le n°1 mondial a été l'initiateur, la Yaris 3, sortie en 2011, pointe au 71^e rang (126.921) devant le C-HR de première génération (115.445) et la Yaris 4 de 2020 (110.423).

Les électriques qui monopolisent l'actualité pèsent peu : seulement 2,5% du parc roulant. Leur nombre total dépasse à peine le million d'unités. Une position appelée à évoluer mais sans doute moins qu'imaginé, leur progression sur le marché étant moindre que des estimations optimistes le laissent supposer. Une seule 100% électrique apparaît parmi les 100 modèles les plus nombreux sur nos routes. Il s'agit de la Renault Zoe, pionnière de ce marché spécifique, qui a longtemps caracolé en tête des ventes d'électriques en France et en Europe. Près de 155.000 Zoe sont présentes dans la circulation.

D.M.



FREEPIK

K. L. Reddington. Cette habitante de Sancey, dans le Doubs, est passionnée depuis son plus jeune âge par le fantastique, mais ce n'est qu'une fois la trentaine passée qu'elle se lance dans l'écriture. Elle auto-publie aujourd'hui son premier roman aux éditions Jets d'Encre.

Une fantastique envie d'écrire



Publier son propre roman de fantastique, K. L. Reddington, ne pensait pas en être capable, elle qui, enfant, se laissait bien trop souvent emporter par son imagination, incapable de s'ancrer aux propos trop terre à terre de ses professeurs. « Je comprenais assez rapidement les choses, ainsi je m'ennuyais et je m'évadais, créant mille mondes dans ma tête ». Sa dyslexique la fâche un temps avec les mots avant, qu'au collège, un enseignant de Français passionné ne parvienne à la réconcilier avec la chose écrite : « c'est là que pour la première fois, j'ai pris goût à la rédaction d'articles, à travailler sur la comparaison des styles des différents auteurs ».

DES HISTOIRES RACONTÉES AUX ENFANTS...

Au sortir de l'école, elle se lance dans l'animation, se marie et à 23 ans se retrouve maman de trois enfants. Et c'est justement en élevant ses bouts de chou que l'envie d'écrire refait surface : « pour eux, je me mettais en scène dans des histoires fantastiques, je leur construisais des univers féériques sur-mesure ». En parallèle, elle est en pleine reconversion professionnelle et suit une formation en maroquinerie. C'est là qu'elle fait la rencontre d'une jeune fille qui a franchi le pas et est devenue écrivaine. « Je l'ai interrogée sur sa méthode, s'il y avait une recette pour se lancer. Elle m'a répondu :

c'est simple, tu prends un cahier et un stylo et tu écris ! ».

« Je déborde d'imagination et j'aime dans la vie que les choses bougent »

Face à un tel aphorisme, les derniers doutes sont remisés et germe en elle les idées de ce qui allait constituer son premier roman. « Souffrant d'insomnie, je me suis mise à écrire de nuit et à mon grand étonnement, c'est tout un film qui s'est mis à tourner dans ma tête. J'avais tout : les personnages, les différentes intrigues... ».

AU ROMAN VAMPIRIQUE

Biberonnée à la série américaine *Buffy contre les vampires*, c'est tout naturellement que la thématique des suceurs de sang et autres loups-garous s'impose à elle. Cinq années seront nécessaires pour donner vie au premier tome de *Tear of Heart*. Sous-titré *Transformation*, il met en scène



La franc-comtoise qui répond au nom de plume de K. L. Reddington et qui souhaite garder secret son vrai patronyme vient d'auto-publier un roman fantastique qui promet de séduire les amateurs du genre et les tenir en haleine jusqu'à la dernière page. Crédit : JDP.

Mandy, sapeur-pompier (clin d'oeil à l'engagement de l'auteure comme pompier volontaire pendant dix ans), qui suite à un accident de voiture se

réveille avec des émotions et une force décuplées, ainsi qu'une morsure bien étrange. S'enchaînent ensuite à grand rythme mystères et révélations au sein

d'univers riche empli de magie, de prophéties, d'amour et d'un profond sens de la famille. Le chemin a été long pour la jeune auteure qui plus d'une

fois s'est vu contrainte de reposer sa plume, chahutée par de douloureux événements familiaux. Le père de ses trois premiers enfants était violent. Elle le quitte et fini par retrouver quelqu'un avec qui elle a deux autres enfants, mais il met fin à ses jours... L'écriture a été pour elle une sorte de fils rouge thérapeutique, voire cathartique : « ainsi, quand je suis arrivée à la fin, je me suis dit : tu en fais fait quoi ? Tu le gardes pour toi où tu l'envoies à des maisons d'édition ».

DEUX SUITES À VENIR

Poussée par ses enfants et ses parents, c'est finalement la deuxième voie qu'elle choisit. Malheureusement les lettres de refus s'accumulent, au point qu'elle passe à côté d'une réponse positive. « Je n'y croyais plus, je n'ouvrais même plus mes mails... Ainsi, j'ai été surprise par cet appel de la maison d'éditions Jets d'Encre qui se disait prête à m'aider dans la publication de mon roman ». Cet établissement d'édition à compte d'auteur offre en plus de l'impression de l'ouvrage tout un panel de solutions d'accompagnement qui vont du service de reformulation à la communication en passant, par exemple, par des ateliers pour surmonter le syndrome de la page blanche. Les éditions Jets d'Encre ont également un partenariat avec Hachette pour la distribution de leurs livres en librairie. « J'ai trouvé leur proposition intéressante et mon livre est sorti le 1er juin. Depuis, je travaille sur deux suites qui sont déjà bien avancées. Je me suis d'ailleurs mise à mon compte dans la création de tapis décoratifs artisanaux pour être d'avantage disponible pour mes livres et mes deux derniers. Il est vrai aussi que je fuis la routine, j'aime dans la vie que les choses changent, que ça bouge ! ».

FRÉDÉRIC CHEVALIER

1984

Naissance le 31 mars à Paris.

2004

Naissance de son premier enfant.

2019

Se lance dans l'écriture de son premier roman.

2024

Publie aux Éditions Jets d'Encre le tome de *Tear of Heart, Transformation*.



Retrouvez tous nos portraits sur journal-du-palais.fr

